

Caisse Régionale Nord de France

**INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER
III**

Au 30 juin 2026

Attestation concernant la publication des informations requises au titre de la partie 8
du règlement (UE) n°575/2013

Laurent MARTIN, Directeur général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, qu'à ma connaissance, les informations communiquées au titre de la huitième partie du règlement (UE) n°575/2013 (tel que modifié) ont été préparées conformément aux procédures de contrôle interne convenues au niveau de l'organe de direction de la Caisse Régionale Nord de France.

Fait à Lille, le 09 Septembre 2026

Le Directeur général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France,
p/o



Jean-Paul MAMERT
Directeur Financier

Sommaire

1. INDICATEURS CLES (EU KM1)	4
2. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL	7
2.1 Ratios de solvabilité	8
2.2 Ratio de levier	14
3. COMPOSITION ET EVOLUTION DES EMPLOIS PONDERES	19
3.1 Synthèse des emplois pondérés	19
3.2 Risque de crédit et de contrepartie	21
3.3 Risque de contrepartie	57
3.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie	71
3.5 Expositions de titrisation	72
3.6 Risques de marché	73
4. RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	75
5. RISQUES DE TAUX D'INTERET	86
5.1 Informations quantitatives sur le risque de taux	86
6. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)	88
6.1 Informations qualitatives sur le risque environnemental	88
6.2 Informations qualitatives sur le risque social	89
6.3 Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance	90
6.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique	91
6.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)	99
7. ANNEXES	102

1. INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

INDICATEURS CLÉS PHASES AU NIVEAU DE LA CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), tel que tel que modifié par le règlement (UE) n°2019/876 (CRR2) et par le règlement (UE) n°2024/1623 (CRR3). Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après intègrent le résultat conservé de la période.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025	30/06/2025
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	3 431 122	3 488 334	3 484 522	3 405 770	3 412 817
2	Fonds propres de catégorie 1	3 431 122	3 488 334	3 484 522	3 405 770	3 412 817
3	Fonds propres totaux	3 467 006	3 526 777	3 521 640	3 442 594	3 449 624
Montants d'expositions pondérées						
4	Montant total d'exposition au risque	11 630 139	12 279 408	11 835 084	11 739 894	11 702 480
4a	Montant total d'exposition au risque pré-plancher	11 630 139	12 279 408	11 835 084	11 739 894	11 702 480
Ratios des fonds propres (en pourcentage % du montant d'exposition au risque)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	29,50%	28,41%	29,44%	29,01%	29,16%
5b	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	29,50%	28,41%	29,44%	29,01%	29,16%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	29,50%	28,41%	29,44%	29,01%	29,16%
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	29,50%	28,41%	29,44%	29,01%	29,16%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	29,81%	28,72%	29,76%	29,32%	29,48%
7b	Ratio de fonds propres total par rapport au TREA sans application du plancher (%)	29,81%	28,72%	29,76%	29,32%	29,48%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
EU 7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7e	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7f	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Exigences globales de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025	30/06/2025
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,96%	0,96%	0,96%	0,95%	0,95%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,46%	3,46%	3,46%	3,45%	3,45%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,46%	11,46%	11,46%	11,45%	11,45%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	21,81%	20,72%	21,76%	21,32%	21,48%
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	33 415 386	33 277 262	33 324 144	32 786 129	32 835 765
14	Ratio de levier (%)	10,27%	10,48%	10,46%	10,39%	10,39%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	2 141 595	2 118 588	2 077 779	2 039 679	2 032 617
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	2 334 251	2 304 643	2 267 984	2 222 978	2 227 672
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	551 269	551 614	584 456	591 819	582 038
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	1 782 982	1 753 029	1 683 528	1 631 159	1 645 634
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	120,25%	121,03%	123,62%	125,06%	123,68%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	31 767 614	32 208 962	32 232 452	32 079 644	31 771 927
19	Financement stable requis total	30 209 681	30 471 712	30 384 781	30 042 682	29 565 866
20	Ratio NSFR (%)	105,16%	105,70%	106,08%	106,78%	107,46%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences des articles 412 à 415 du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), dans leur version en vigueur.

Au 30 juin 2026, les ratios de Caisse Régionale Nord de France sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3 et de sa finalisation, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit « CRR ») tel que complété par le règlement (UE) n°2019/876 (dit « CRR2 ») et modifié par le règlement (UE) n°2024/1623 (« CRR3 » communément appelé par les banques « Bâle IV ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document " Informations au titre du Pilier 3 " : <https://communication.ca-norddefrance.fr/publications>

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

2.1 Ratios de solvabilité

2.1.1 Situation au 30 juin 2026

Fonds propres prudentiels simplifiés

Fonds propres prudentiels simplifiés (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
	phasé	phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	3 431 122	3 484 522
dont Instruments de capital	1 136 300	1 164 000
dont Réserves	5 182 004	5 077 540
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(2 887 181)	(2 757 018)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
TOTAL TIER 1	3 431 122	3 484 522
Instruments Tier 2	35 883	37 118
Autres éléments Tier 2	-	-
TOTAL CAPITAL	3 467 006	3 521 640
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE (RWA)	11 630 139	11 835 084
Ratio CET1	29,50%	29,44%
Ratio Tier 1	29,50%	29,44%
Ratio Total capital	29,81%	29,76%

Par souci de lisibilité, les tableaux complets sur la composition des fonds propres (EU CC1 et EU CC2) sont disponibles directement en annexe.

2.1.2 Exigences prudentielles

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR. Le superviseur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

L'exigence globale de capital ressort comme suit :

Exigences de fonds propres SREP	30/06/2026	31/12/2025
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence additionnelle de Pilier 2 (P2R) en CET1	0,00%	0,00%
Exigence globale de coussins de fonds propres	3,46%	3,46%
Exigence de CET1	7,96%	7,96%
Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1	1,50%	1,50%
P2R en AT1	0,00%	0,00%
Exigence minimale de Tier 2 au titre du Pilier 1	2,00%	2,00%
P2R en Tier 2	0,00%	0,00%
Exigence globale de capital	11,46%	11,46%

Exigences minimales au titre du Pilier 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 comprennent un ratio minimum de fonds propres CET 1 de 4,5 %, un ratio minimum de fonds propres Tier 1 de 6 % et un ratio minimum de fonds propres globaux de 8 %.

Exigences minimales au titre du Pilier 2

À ce jour, la Caisse Régionale Nord de France n'est pas soumise individuellement à une exigence de Pilier 2/SREP. Seules les exigences réglementaires / Pilier 1 lui sont appliquées.

Exigence globale de coussins de fonds propres

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres, à couvrir intégralement par des fonds propres de base de catégorie 1 et dont l'exigence globale ressort comme suit :

Exigence globale de coussins de fonds propres	30/06/2026	31/12/2025
Coussin de conservation phasé	2,50%	2,50%
Coussin systémique phasé	0,00%	0,00%
Coussin contracyclique	0,96%	0,96%
Exigence globale de coussins de fonds propres	3,46%	3,46%

Les tableaux ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 440 (a et b) du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), dans leur version en vigueur.

**MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À
L'ÉTABLISSEMENT (EU CCYB2)**

Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (EU CCYB2) (en milliers d'euros)		30/06/2026
1	Montant total d'exposition au risque	11 630 139
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,96%
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	111 328

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE (EU CCYB1)

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
Ventilation par pays	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Algerie	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Afrique du Sud	-	93	-	-	-	93	-	-	-	-	2	0,00%	1,00%
Allemagne	-	1 510	-	-	-	1 510	12	-	-	12	153	0,00%	0,75%
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,50%
Australie	-	73	-	-	-	73	3	-	-	3	43	0,00%	1,00%
Autriche	-	20 269	-	-	-	20 269	282	-	-	282	3 520	0,04%	0,00%
Bahrein	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Belgique	91 817	164 551	-	-	-	256 368	24 468	-	-	24 468	305 844	3,04%	1,00%
Benin	-	266	-	-	-	266	5	-	-	5	56	0,00%	0,00%
Bresil	-	19	-	-	-	19	-	-	-	-	3	0,00%	0,00%
Bulgarie	-	4	-	-	-	4	-	-	-	-	-	0,00%	2,00%
Republique Tchèque	-	6	-	-	-	6	-	-	-	-	1	0,00%	1,25%
Cameroun	-	62	-	-	-	62	-	-	-	-	5	0,00%	0,00%
Canada	-	1 132	-	-	-	1 132	13	-	-	13	168	0,00%	0,00%
Cap-Vert	-	38	-	-	-	38	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Chili	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,50%
Chine	-	1 381	-	-	-	1 381	4	-	-	4	45	0,00%	0,00%
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,50%
Coree du sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Cote d'Ivoire	-	3 251	-	-	-	3 251	277	-	-	277	3 459	0,03%	0,00%
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,50%
Danemark	-	93	-	-	-	93	-	-	-	-	4	0,00%	2,50%
Emirats Arabes Unis	-	1 933	-	-	-	1 933	9	-	-	9	115	0,00%	0,50%
Espagne	-	10 513	-	-	-	10 513	2 216	-	-	2 216	27 703	0,28%	0,50%
Etats-Unis	-	2 919	-	-	-	2 919	29	-	-	29	363	0,00%	0,00%
France	2 136 635	19 041 070	-	-	1 945	21 179 651	711 644	-	116	711 760	8 897 003	88,39%	1,00%
Royaume uni	-	2 324	-	-	-	2 324	17	-	-	17	210	0,00%	2,00%

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
Ventilation par pays	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Grece	-	303	-	-	-	303	1	-	-	1	6	0,00%	0,25%
Gabon	-	7	-	-	-	7	-	-	-	-	3	0,00%	0,00%
Guinee	-	52	-	-	-	52	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Hong kong	-	505	-	-	-	505	5	-	-	5	65	0,00%	0,50%
Inde	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Irlande	-	275	-	-	-	275	1	-	-	1	11	0,00%	1,50%
Indonesie	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Israel	-	306	-	-	-	306	8	-	-	8	105	0,00%	0,00%
Italie	-	1 356	-	-	-	1 356	3	-	-	3	42	0,00%	0,00%
Japon	-	14	-	-	-	14	-	-	-	-	5	0,00%	0,00%
Kazakhstan	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Luxembourg	207 392	10 434 459	-	-	-	10 641 851	65 472	-	-	65 472	818 401	8,13%	0,50%
Lao- rep. démocratique populaire	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Lettonie	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Madagascar	-	23	-	-	-	23	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Malte	-	4	-	-	-	4	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Maroc	-	209	-	-	-	209	5	-	-	5	57	0,00%	0,00%
Maurice	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Mexique	-	135	-	-	-	135	1	-	-	1	14	0,00%	0,00%
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Pays-Bas	-	8 979	-	-	-	8 979	123	-	-	123	1 540	0,02%	2,00%
Namibie	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Norvege	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	2,50%
Nouvelle-Calédonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Nouvelle-Zélande	-	92	-	-	-	92	-	-	-	-	4	0,00%	0,00%
Philippines	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Portugal	-	7 177	-	-	-	7 177	151	-	-	151	1 889	0,02%	0,75%

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
Ventilation par pays	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Paraguay	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Pologne	-	4 973	-	-	-	4 973	341	-	-	341	4 258	0,04%	1,00%
Russie	-	686	-	-	-	686	1	-	-	1	14	0,00%	0,25%
Rwanda	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Singapour	-	2 270	-	-	-	2 270	15	-	-	15	189	0,00%	0,00%
Senegal	-	53	-	-	-	53	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Slovaquie	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	-	0,00%	1,50%
Suisse	-	2 344	-	-	-	2 344	40	-	-	40	494	0,01%	0,00%
Suede	-	245	-	-	-	245	1	-	-	1	10	0,00%	2,00%
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Tchad	-	328	-	-	-	328	1	-	-	1	6	0,00%	0,00%
Thaïlande	-	474	-	-	-	474	1	-	-	1	12	0,00%	0,00%
Tunisie	-	23	-	-	-	23	-	-	-	-	3	0,00%	0,00%
Turquie	-	103	-	-	-	103	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Ukraine	-	6	-	-	-	6	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Total	2 435 845	29 716 929	-	-	1 945	32 154 719	805 151	-	116	805 267	10 065 837	100,00%	

2.2 Ratio de levier

2.2.1 Cadre réglementaire

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et d'hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au Journal officiel de l'Union européenne le 7 juin 2019 du règlement européen CRR2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- L'exigence minimale de ratio de levier est de 3 % ;
- À ce niveau s'ajoutera, à partir du 1er janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le Groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- Enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

2.2.2 Situation au 30 juin 2026

Les éléments ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 451 du règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) tel que modifié par le règlement (UE) 2024/1623 (CRR3).

LRCOM : RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE (EU LR2)

LRCom : Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - en milliers d'euros		30/06/2026	31/12/2025
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	38 848 083	38 621 533
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-	-
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-	-
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(2 900 924)	(2 747 378)
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	35 947 159	35 874 155
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	74 985	58 673
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	169 554	180 737
EU-9a	Dérogation pour dérivés : Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-	-
13	Expositions totales sur dérivés	244 539	239 409
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	384 536	384 536
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	3 653	7 125
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	-	-
EU-16a	Dérogation pour OFT : Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	388 189	391 661
Autres expositions de hors bilan			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	3 427 247	3 102 332

LRCom : Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - en milliers d'euros		30/06/2026	31/12/2025
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(1 631 939)	(1 434 886)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	-	-
22	Expositions de hors bilan	1 795 308	1 667 446
Expositions exclues			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c) et c bis), du CRR)	(4 959 809)	(4 848 527)
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-	-
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
EU-22k	(Expositions sur les actionnaires exclues en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point d bis), du CRR)	-	-
EU-22l	Expositions déduites en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point q), du CRR	-	-
EU-22m	(Total des expositions exemptées)	(4 959 809)	(4 848 527)
Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
23	Fonds propres de catégorie 1	3 431 122	3 484 522
24	Mesure de l'exposition totale	33 415 386	33 324 144
Ratio de levier			
25	Ratio de levier (%)	10,27%	10,46%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	10,27%	10,46%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	10,27%	10,46%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	3,00%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%
EU-26b	dont : à constituer avec des fonds propres CET1	0,00%	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00%	3,00%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire	Transitoire

**LRSUM : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX
FINS DU RATIO DE LEVIER (EU LR1)**

Montant applicable - en milliers d'euros		30/06/2026
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	39 561 646
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	-
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	(80 262)
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	3 653
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	1 795 308
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, points c) et c bis), du CRR)	(4 959 809)
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-
12	Autres ajustements	(2 905 150)
13	Mesure de l'exposition totale	33 415 386

LR SPL : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) (EU LR3)

Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR (en milliers d'euros)		30/06/2026
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont :	35 087 450
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	-
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	35 087 450
EU-4	Obligations garanties	-
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	2 501 787
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	605 807
EU-7	Établissements	7 739
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	16 977 203
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	5 288 957
EU-10	Entreprises	5 040 719
EU-11	Expositions en défaut	507 237
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	4 158 002

3. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

3.1 Synthèse des emplois pondérés

3.1.1 Emplois pondérés par type de risque (EU OV1)

		Montant total d'exposition au risque (RWA)		Total des exigences de fonds propres
		30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026
1	Risque de crédit (hors CCR)	10 441 335	10 443 457	835 307
2	Dont approche standard	3 807 216	3 881 441	304 577
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	1 722 530	1 535 390	137 802
4	Dont approche par référencement	-	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	-	-	-
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	4 911 589	5 026 626	392 927
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	35 632	39 145	2 851
7	Dont approche standard	35 632	39 145	2 851
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	-	-	-
9	Dont autres CCR	-	-	-
10	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit — risque de CVA	8 856	221 462	708
EU 10a	Dont approche standard (SA)	-	-	-
EU 10b	Dont approche de base (F-BA et R-BA)	8 856	221 462	708
EU 10c	Dont approche simplifiée	-	-	-
15	Risque de règlement	1	-	-
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	1 453	1 938	116
17	Dont approche SEC-IRBA	-	-	-
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	-	-	-
19	Dont approche SEC-SA	1 453	1 938	116
EU 19a	Dont 1 250 % / déduction	-	-	-
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	-	-	-
21	Dont approche standard alternative (ASA)	-	-	-
EU 21a	Dont approche standard simplifiée (S-SA)	-	-	-
22	Dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)	-	-	-
EU 22a	Grands risques	-	-	-
23	Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation	-	-	-
24	Risque opérationnel	1 142 862	1 129 083	91 429
EU 24a	Expositions sur crypto-actifs	-	-	-

		Montant total d'exposition au risque (RWA)		Total des exigences de fonds propres
		30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	157 650	151 514	12 612
26	Plancher de fonds propres appliqué (%)	-	-	-
27	Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)	-	-	-
28	Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)	-	-	-
29	Total	11 630 139	11 835 084	930 411

3.2 Risque de crédit et de contrepartie

On entend par :

- **Probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **Valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **Pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **Expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **Facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **Pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **Emplois pondérés (RWA)** : le montant des emplois pondérés est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;
- **Ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur ;
- **Evaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu conformément au règlement (CE) n° 1060/2009.

3.2.1 Prêts, avances et titres de créances par échéance

MATURITÉ RÉSIDUELLE DES EXPOSITIONS (EU CR1-A)

30/06/2026		Valeur exposée au risque nette					
		À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
(en milliers d'euros)							
1	Prêts et avances	-	4 343 547	11 780 294	15 320 457	58 557	31 502 855
2	Titres de créance	-	122 246	265 899	884 981	500 683	1 773 809
3	Total	-	4 465 793	12 046 193	16 205 438	559 240	33 276 664

3.2.2 Expositions en défaut et ajustements de valeur

EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS ASSOCIÉES (EU CR1)

30/06/2026		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
(en milliers d'euros)			Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	1 369 745	1 369 745	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
010	Prêts et avances	31 462 184	28 147 063	3 314 124	501 747	-	501 747	(221 101)	(35 838)	(185 263)	(239 975)	-	(239 975)	-	21 788 732	223 120
020	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
030	Administrations publiques	1 425 651	1 400 308	25 343	355	-	355	(1 638)	(1 406)	(232)	(124)	-	(124)	-	59 681	-
040	Établissements de crédit	2 745 667	2 745 667	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	388 189	-
050	Autres entreprises financières	1 022 199	823 600	198 599	47 704	-	47 704	(19 946)	(3 273)	(16 673)	(33 917)	-	(33 917)	-	518 606	12 805
060	Entreprises non financières	6 954 874	5 514 111	1 439 766	232 402	-	232 402	(123 533)	(17 000)	(106 533)	(128 794)	-	(128 794)	-	4 090 426	84 903
070	Dont PME	6 385 064	5 133 343	1 250 724	199 653	-	199 653	(107 738)	(15 237)	(92 501)	(107 856)	-	(107 856)	-	3 698 066	74 015
080	Ménages	19 313 793	17 663 377	1 650 416	221 286	-	221 286	(75 984)	(14 159)	(61 825)	(77 140)	-	(77 140)	-	16 731 830	125 412
090	Titres de créance	1 774 374	1 266 789	-	-	-	-	(565)	(565)	-	-	-	-	-	-	-
100	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
110	Administrations publiques	409 036	409 036	-	-	-	-	(186)	(186)	-	-	-	-	-	-	-
120	Établissements de crédit	777 278	777 278	-	-	-	-	(361)	(361)	-	-	-	-	-	-	-

30/06/2026

30/06/2026		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
(en milliers d'euros)			Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
130	Autres entreprises financières	537 312	80 475	-	-	-	-	(18)	(18)	-	-	-	-	-	-	-
140	Entreprises non financières	50 748	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
150	Expositions hors bilan	14 833 259	14 500 843	332 416	28 149	-	28 149	(18 474)	(4 909)	(13 565)	(20 058)	-	(20 058)	-	461 919	4 431
160	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
170	Administrations publiques	35 593	35 593	-	-	-	-	(15)	(15)	-	-	-	-	-	-	-
180	Établissements de crédit	11 433 225	11 433 225	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
190	Autres entreprises financières	460 342	416 404	43 938	5 110	-	5 110	(2 036)	(892)	(1 144)	(1 030)	-	(1 030)	-	15 685	2 307
200	Entreprises non financières	2 229 906	1 965 547	264 359	21 934	-	21 934	(15 092)	(3 519)	(11 573)	(18 719)	-	(18 719)	-	266 268	2 109
210	Ménages	674 193	650 074	24 119	1 105	-	1 105	(1 331)	(483)	(848)	(309)	-	(309)	-	179 966	15
220	Total	49 439 562	45 284 440	3 646 540	529 896	-	529 896	(240 140)	(41 312)	(198 828)	(260 033)	-	(260 033)	-	22 250 651	227 551

VARIATIONS DE L'ENCOURS DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS (EU CR2)

30/06/2026

Valeur comptable
brute

(en milliers d'euros)

010	Stock initial de prêts et avances non performants	474 732
020	Entrées dans les portefeuilles non performants	145 523
030	Sorties hors des portefeuilles non performants	(118 508)
040	Sorties dues à des sorties de bilan	
050	Sorties dues à d'autres situations	
060	Stock final de prêts et avances non performants	501 747

VARIATIONS DE L'ENCOURS DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS ET DES RECOUVREMENTS NETS CUMULES CORRESPONDANTS (EU CR2A)

La Caisse Régionale Nord de France n'est pas concernée par la publication du tableau CR2A « Variations de l'encours de prêts et avances non performants et des recouvrements nets cumules correspondants ».

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (EU CQ1)

30/06/2026		Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
		Renégociées performantes	Renégociées non performantes			Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes		
				Dont en défaut	Dont dépréciées				dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation
(en milliers d'euros)									
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-	-	-	-	-
010	Prêts et avances	124 431	150 116	150 116	150 116	(13 412)	(59 990)	166 717	77 739
020	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
030	Administrations publiques	1 135	327	327	327	(1)	(116)	-	-
040	Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
050	Autres entreprises financières	7 085	12 888	12 888	12 888	(1 173)	(7 147)	7 914	3 851
060	Entreprises non financières	44 338	66 407	66 407	66 407	(6 283)	(36 080)	51 398	25 484
070	Ménages	71 873	70 494	70 494	70 494	(5 955)	(16 647)	107 405	48 404
080	Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
090	Engagements de prêt donnés	3 426	4 372	4 372	4 372	-	(1 880)	2 604	1 508
100	Total	127 857	154 488	154 488	154 488	(13 412)	(61 870)	169 321	79 247

QUALITÉ DE LA RESTRUCTURATION (EU CQ2)

La Caisse Régionale Nord de France n'est pas concernée par la publication du tableau CQ2 « Qualité de la restructuration ».

QUALITÉ DES EXPOSITIONS NON PERFORMANTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EU CQ4)

30/06/2026

30/06/2026		Valeur comptable / montant nominal brut				Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
			Dont non performantes		Dont soumises à dépréciation			
				Dont en défaut				
(en milliers d'euros)								
010	Expositions au bilan	35 108 050	501 747	501 747	34 599 468	(461 641)		-
	Autriche	19 882	-	-	19 882	(1)		
020	France	33 750 126	493 437	493 437	33 241 544	(451 814)		-
020	Suisse	2 390	1	1	2 390	(25)		-
020	Ukraine	40	-	-	40	-		-
020	Danemark	20 209	-	-	20 209	(14)		-
020	Espagne	10 940	-	-	10 940	(8)		-
020	Finlande	-	-	-	-	-		-
020	Allemagne	16 365	-	-	16 365	(9)		-
020	Royaume uni	6 632	1	1	6 632	(15)		-
	Grèce	57	-	-	57	-		-
	Irlande	306	-	-	306	-		-
	Italie	379	-	-	379	-		-
	Kazakhstan	140	-	-	140	-		-
	Saint barthélemy	479	-	-	479	-		-
	Guyane française	2 592	-	-	2 592	(1)		-
	Guadeloupe	3 663	10	10	3 663	(50)		-
	Saint Martin (partie nord)	111	-	-	111	-		-
	Martinique	3 463	74	74	3 463	(12)		-
	Nouvelle-Calédonie	546	-	-	546	-		-
	Polynésie française	1 074	-	-	1 074	-		-
	Saint-Pierre-et-Miquelon	150	-	-	150	-		-
	Réunion	15 105	258	258	15 105	(614)		-
	Mayotte	674	-	-	674	-		-
020	Pays-Bas	15 641	-	-	15 641	(8)		-
020	Luxembourg	509 462	-	-	509 462	(188)		-
	Pologne	4 649	-	-	4 649	(65)		-
	Portugal	15 612	-	-	15 612	(21)		-
	Roumanie	34	-	-	34	-		-
	Russie	158	-	-	158	-		-
020	Suede	240	-	-	240	-		-
020	Belgique	492 928	7 915	7 915	492 928	(8 482)		-
	Australie	147	-	-	147	-		-
	Chine	1 767	-	-	1 767	(6)		-
	Hong kong	1 138	-	-	1 138	(1)		-
	Inde	91	-	-	91	-		-
	Coree du sud	6	-	-	6	-		-

	Singapour	2 163	-	-	2 163	(9)		-
	Thaïlande	23	-	-	23	-		-
	Turquie	121	-	-	121	-		-
	Taiwan	313	-	-	313	-		-
	Canada	125 955	-	-	125 955	(103)		-
	Mexique	175	-	-	175	-		-
	Etats-Unis	31 959	-	-	31 959	(22)		-
	Bresil	422	-	-	422	-		-
	Emirats Arabes Unis	2 865	-	-	2 865	-		-
	Benin	2	-	-	2	-		-
	Cote d'Ivoire	3 273	-	-	3 273	(82)		-
	Ethiopie	132	-	-	132	-		-
	Egypte	87	-	-	87	-		-
	Gabon	1 089	-	-	1 089	(14)		-
	Maroc	520	51	51	520	(51)		-
	Madagascar	160	-	-	160	-		-
	Indonesie	66	-	-	66	-		-
	Costa Rica	98	-	-	98	-		-
	Congo-République	583	-	-	583	(16)		-
	Maurice	373	-	-	373	-		-
	Mozambique	47	-	-	47	-		-
	Qatar	13	-	-	13	-		-
	Arabie Saoudite	17	-	-	17	-		-
	Senegal	1 100	-	-	1 100	-		-
	Tchad	325	-	-	325	-		-
	Tunisie	20	-	-	20	-		-
	Afrique du Sud	66	-	-	66	-		-
070	Autres pays	38 887	-	-	38 887	(10)		-
080	Expositions hors bilan	14 861 408	28 149	28 149				
	Belgique	27 216	2 000	2 000				
	Bulgarie	2	-	-				
	Saint barthélemy	1	-	-				
	Guyane française	59	-	-				
	Guadeloupe	106	-	-				
	Saint Martin (partie nord)	2	-	-				
	Martinique	81	-	-				
	Malte	1	-	-				
	Nouvelle-Calédonie	15	-	-				
	Polynésie française	10	-	-				
	Saint-Pierre-et-Miquelon	1	-	-				
	Réunion	800	-	-				
	Suisse	35	-	-				
	Allemagne	185	-	-				
	Espagne	27	-	-				
020	France	14 830 178	26 149	26 149				

020	Royaume uni	25	-	-				
	Grece	3	-	-				
	Ukraine	2	-	-				
	Italie	8	-	-				
	Pays-Bas	396	-	-				
	Mayotte	12	-	-				
	Pologne	2	-	-				
	Portugal	12	-	-				
	Russie	2	-	-				
	Suede	2	-	-				
100	Japon	1	-	-				
	Australie	3	-	-				
	Chine	2	-	-				
	Hong kong	1	-	-				
020	Luxembourg	1 305	-	-				
	Nouvelle-Zélande	1	-	-				
	Singapour	7	-	-				
	Thaïlande	3	-	-				
	Turquie	3	-	-				
	Canada	14	-	-				
110	Etats-Unis	845	-	-				
	Emirats Arabes Unis	8	-	-				
	Cote d'Ivoire	2	-	-				
	Gabon	2	-	-				
	Guinée	2	-	-				
	Maroc	11	-	-				
	Madagascar	1	-	-				
	Cap-Vert	1	-	-				
	Namibie	1	-	-				
	Paraguay	1	-	-				
	Bahrein	1	-	-				
	Senegal	8	-	-				
	Tunisie	1	-	-				
	Afrique du Sud	1	-	-				
140	Autres pays	-	-	-				
150	Total	49 969 458	529 896	529 896	34 599 468	(461 641)	38 532	-

QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES AUX ENTREPRISES NON FINANCIÈRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EU CQ5)

(en milliers d'euros)		Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
			Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
				Dont en défaut			
010	Agriculture, sylviculture et pêche	1 656 693	17 030	17 030	1 656 693	(24 249)	-
020	Industries extractives	1 476	324	324	1 476	(234)	-
030	Industrie manufacturière	274 255	18 372	18 372	274 255	(20 499)	-
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	101 228	3 866	3 866	101 228	(2 807)	-
050	Production et distribution d'eau	46 171	590	590	46 171	(629)	-
060	Construction	218 502	10 941	10 941	218 502	(9 807)	-
070	Commerce	773 974	53 198	53 198	773 974	(51 369)	-
080	Transport et stockage	63 351	2 345	2 345	63 351	(2 553)	-
090	Hébergement et restauration	217 962	17 265	17 265	217 962	(20 537)	-
100	Information et communication	25 870	3 139	3 139	25 870	(2 649)	-
110	Activités financières et d'assurance	157 402	2 953	2 953	157 402	(1 765)	-
120	Activités immobilières	2 696 510	59 853	59 853	2 695 513	(66 062)	-
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	583 329	31 472	31 472	583 329	(35 494)	-
140	Activités de services administratifs et de soutien	190 939	2 315	2 315	190 939	(4 395)	-
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	37 152	255	255	37 152	(123)	-
160	Enseignement	22 444	1 151	1 151	22 444	(1 005)	-
170	Santé humaine et action sociale	55 668	2 759	2 759	55 668	(3 250)	-
180	Arts, spectacles et activités récréatives	43 375	1 435	1 435	43 375	(2 366)	-
190	Autres services	20 975	3 139	3 139	20 975	(2 534)	-
200	Total	7 187 276	232 402	232 402	7 186 279	(252 327)	-

EVALUATION DES GARANTIES – PRÊTS ET AVANCES (EU CQ6)

La Caisse Régionale Nord de France n'est pas concernée par la publication du tableau CQ6 « Evaluation des garanties – prêts et avances ».

**SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXÉCUTION- VENTILATION
PAR MILLESIME (EU CQ8)**

La Caisse Régionale Nord de France n'est pas concernée par la publication du tableau CQ8 « Garantie obtenue par prise de possession et par processus d'exécution - ventilation par période ».

3.2.3 Expositions en approche standard

APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR4)

Catégories d'expositions (en milliers d'euros)		Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWEA et densité des RWEA	
		Expositions au bilan	Expositions hors bilan	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	RWEA	Densité des RWEA (%)
1	Administrations centrales ou banques centrales	153 325	-	153 325	-	156 210	101,88%
2	Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	-	40 482	-	40 482	20 241	50,00%
EU 2a	Administrations régionales ou locales	-	40 482	-	40 482	20 241	50,00%
EU 2b	Entités du secteur public	-	-	-	-	-	0,00%
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	0,00%
EU 3a	Organisations internationales	-	-	-	-	-	0,00%
4	Établissements	138 095	9 457	138 095	9 457	14 977	10,15%
5	Obligations garanties	-	-	-	-	-	0,00%
6	Entreprises	15 166	14 955	15 166	14 955	30 121	100,00%
6.1	Dont: Financement spécialisé	-	-	-	-	-	0,00%
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions	1 002 005	-	1 002 005	-	2 469 881	246,49%
EU 7a	Expositions sur créances subordonnées	-	-	-	-	-	0,00%
EU 7b	Actions	1 002 005	-	1 002 005	-	2 469 881	246,49%
8	Clientèle de détail	603	93 494	603	93 494	54 130	57,53%
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	-	-	-	-	-	0,00%
9.1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	-	-	-	-	-	0,00%
9.2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	-	-	-	-	-	0,00%
9.3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	-	-	-	-	-	0,00%
9.4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	-	-	-	-	-	0,00%
9.5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	-	-	-	-	-	0,00%
10	Expositions en défaut	11 450	-	11 450	-	11 450	100,00%
EU 10a	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	0,00%

EU 10b	Organismes de placement collectif	452 317	-	452 317	-	365 302	80,76%
EU 10c	Autres éléments	844 379	-	844 379	-	679 180	80,44%
12	Total	2 617 339	158 388	2 617 339	158 388	3 801 491	136,96%

EXPOSITIONS PAR CLASSE D’ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES (EU CR5)

30/06/2026		Pondération de risque																								Total	Dont non notées	
		Catégories d'expositions																										
		0%	2%	4%	10%	20%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	80%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	370%	400%	1250%			Autre s
(en milliers d'euros)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa
1	Administrations centrales ou banques centrales	90 841	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	62 484	-	-	-	-	153 325	153 325
2	Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 482	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 482	40 482
EU 2a	Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 482	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 482	40 482
EU 2b	Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 3a	Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Établissements	137 567	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 985	-	-	-	-	-	147 551	147 551
5	Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 121	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 121	41 545
6.1	Dont: Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 628	-	-	18 490	-	974 887	-	-	-	-	1 002 005	-
EU 7a	Expositions sur créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 7b	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 628	-	-	18 490	-	974 887	-	-	-	-	1 002 005	1 002 005
8	Expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94 097	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94 097	94 123
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.1.1	Aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

30/06/2026		Pondération de risque																									Total	Dont non notées	
		Catégories d'expositions																											
		0%	2%	4%	10%	20%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	80%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	370%	400%	1250%	Autre s			
(en milliers d'euros)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	
9.1.2	Fractionnement de prêt appliqué (garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.1.3	Fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.3.1	Aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.3.2	Fractionnement de prêt appliqué (garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.3.3	Fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9.5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
10	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 450	-	-	-	-	-	-	11 450	11 450
EU 10a	Créances sur des établissements et des	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
EU 10b	Organismes de placement collectif	48 990	-	-	4 099	30 425	246 316	-	-	-	9 606	-	-	-	-	-	12 738	-	-	-	347	77 540	-	14 887	152	7 218	452 317	451 100	
EU 10c	Autres éléments	90 527	-	-	-	93 340	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	660 512	-	-	-	-	-	-	-	-	-	844 379	844 379	
EU 11c	Total	367 924	-	-	4 099	123 765	246 316	-	-	-	50 088	-	-	94 097	-	-	711 999	-	-	18 490	21 781	1 114 910	-	14 887	152	7 218	2 775 727	1 783 954	

3.2.4 Qualité des expositions en approche notations internes

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CR6) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	2 336 969	36 405	40,00%	2 649 094	0,01%	-	45,00%	2,50	71 343	2,69%	60	(464)
	0,00 à <0,10	2 336 969	36 405	40,00%	2 649 094	0,01%	-	45,00%	2,50	71 343	2,69%	60	(464)
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	7 698	-	0,00%	4 180	0,26%	-	45,00%	2,50	2 106	50,40%	5	(8)
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	3 795	-	0,00%	3 795	0,75%	-	45,00%	2,50	3 141	82,78%	13	(1)
	0,75 à <1,75	3 795	-	0,00%	3 795	0,75%	-	45,00%	2,50	3 141	82,78%	13	(1)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	327	-	0,00%	327	100,00%	-	45,00%	2,50	-	0,00%	147	(116)
Sous-total (catégorie d'expositions)		2 348 789	36 405	40,00%	2 657 396	0,02%	-	45,00%	2,50	76 591	2,88%	225	(590)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	647	-	0,00%	1 082	20,00%	-	45,00%	2,50	2 578	238,23%	97	(16)
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		647	-	0,00%	1 082	20,00%	-	45,00%	2,50	2 578	238,23%	97	(16)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entités du secteur public	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	647	-	0,00%	1 082	20,00%	-	45,00%	2,50	2 578	238,23%	97	(16)
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		606 444	4 437	40,00%	564 677	0,25%	-	44,91%	2,50	124 098	21,98%	643	(842)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ETABLISSEMENTS**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Etablissements	0,00 à <0,15	3 559 299	-	0,00%	3 999 195	0,05%	-	45,00%	2,50	1 934	0,05%	900	(1)
	0,00 à <0,10	3 559 299	-	0,00%	3 999 195	0,05%	-	45,00%	2,50	1 934	0,05%	900	(1)
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		3 559 299	-	0,00%	3 999 195	0,05%	-	45,00%	2,50	1 934	0,05%	900	(1)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - AUTRES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	439 565	278 421	49,95%	513 569	0,06%	-	38,67%	2,50	91 859	17,89%	111	(168)
	0,00 à <0,10	432 815	256 614	49,24%	481 377	0,05%	-	38,69%	2,50	83 524	17,35%	96	(163)
	0,10 à <0,15	6 750	21 807	58,24%	32 192	0,12%	-	38,28%	2,50	8 336	25,89%	15	(5)
	0,15 à <0,25	2 338	824	40,00%	1 795	0,20%	-	40,00%	2,50	700	39,02%	1	(2)
	0,25 à <0,50	430 757	877 462	44,42%	648 049	0,40%	-	38,00%	2,50	319 322	49,27%	986	(6 193)
	0,50 à <0,75	31 341	1 617	40,00%	31 988	0,62%	-	34,65%	2,50	14 184	44,34%	69	(133)
	0,75 à <2,50	608 483	543 992	69,14%	887 474	1,19%	-	36,67%	2,50	604 738	68,14%	3 856	(13 839)
	0,75 à <1,75	601 898	543 896	69,15%	880 851	1,18%	-	36,65%	2,50	597 734	67,86%	3 796	(13 695)
	1,75 à <2,5	6 585	95	40,01%	6 623	2,27%	-	40,00%	2,50	7 004	105,74%	60	(144)
	2,50 à <10,00	187 983	143 428	73,96%	299 273	4,21%	-	35,43%	2,50	264 340	88,33%	4 465	(14 677)
	2,5 à <5	157 626	124 281	71,71%	247 345	3,39%	-	35,09%	2,50	202 034	81,68%	2 916	(11 199)
	5 à <10	30 357	19 147	88,58%	51 928	8,09%	-	37,07%	2,50	62 307	119,99%	1 549	(3 478)
	10,00 à <100,00	76 837	18 880	86,24%	90 020	20,35%	-	39,34%	2,50	155 768	173,04%	7 197	(6 026)
	10 à <20	1 258	2 606	100,00%	5 234	14,24%	-	37,52%	2,50	7 467	142,65%	283	(101)
	20 à <30	75 579	16 274	84,03%	84 785	20,73%	-	39,45%	2,50	148 301	174,91%	6 914	(5 925)
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	27 983	35 393	82,62%	50 049	100,00%	-	38,18%	2,50	-	0,00%	19 108	(28 062)
Sous-total (catégorie d'expositions)		1 805 287	1 900 017	55,66%	2 522 216	3,75%	-	37,37%	2,50	1 450 911	57,53%	35 792	(69 101)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	45 704	-	0,00%	45 704	0,19%	-	28,64%	2,50	12 374	27,07%	25	(74)
	0,25 à <0,50	30 303	24 188	52,52%	43 006	0,33%	-	32,47%	2,50	17 751	41,28%	46	(28)
	0,50 à <0,75	16 669	42 883	76,03%	49 272	0,61%	-	36,99%	2,50	30 678	62,26%	110	(46)
	0,75 à <2,50	3 302	3 623	40,00%	4 751	0,79%	-	31,45%	2,50	2 809	59,12%	12	(97)
	0,75 à <1,75	3 302	3 623	40,00%	4 751	0,79%	-	31,45%	2,50	2 809	59,12%	12	(97)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	1 981	-	0,00%	1 981	20,00%	-	26,77%	2,50	2 808	141,72%	106	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	1 981	-	0,00%	1 981	20,00%	-	26,77%	2,50	2 808	141,72%	106	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	567	489	40,00%	762	100,00%	-	32,42%	2,50	-	0,00%	247	(1 055)
Sous-total (catégorie d'expositions)		98 526	71 183	0,00%	145 477	1,18%	-	32,69%	2,50	-	0,00%	547	(1 300)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - CRÉANCES ACHETÉES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Créances achetées	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Total (toutes catégories d'expositions)		6 069 556	1 975 637	56,00%	7 231 566		-		2,50	1 576 943	21,81%	37 882	(71 244)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) – ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entités du secteur public	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) – ENTREPRISES – AUTRES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	225 501	84 066	71,05%	246 609	0,09%	-	37,13%	1,52	48 526	19,68%	83	(166)
	0,00 à <0,10	148 268	71 415	71,23%	165 663	0,07%	-	33,08%	1,04	23 386	14,12%	39	(84)
	0,10 à <0,15	77 233	12 651	70,04%	80 945	0,12%	-	45,40%	2,50	25 140	31,06%	44	(82)
	0,15 à <0,25	531 769	29 323	113,42%	565 028	0,18%	-	30,23%	-	109 084	19,31%	313	(639)
	0,25 à <0,50	809 926	57 198	78,35%	790 547	0,37%	-	39,83%	1,71	342 523	43,33%	1 150	(3 255)
	0,50 à <0,75	116 349	6 086	108,67%	122 972	0,63%	-	31,51%	-	46 236	37,60%	244	(1 055)
	0,75 à <2,50	1 056 418	109 377	61,25%	974 604	1,15%	-	43,26%	2,24	715 051	73,37%	4 850	(15 986)
	0,75 à <1,75	1 056 418	109 377	61,25%	974 604	1,15%	-	43,26%	2,24	715 051	73,37%	4 850	(15 986)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	628 752	35 344	70,55%	603 769	4,07%	-	40,60%	1,72	559 837	92,72%	9 882	(34 844)
	2,5 à <5	497 654	26 328	72,16%	475 482	3,04%	-	40,98%	1,80	422 149	88,78%	5 914	(23 289)
	5 à <10	131 098	9 017	65,86%	128 287	7,86%	-	39,17%	1,44	137 689	107,33%	3 968	(11 555)
	10,00 à <100,00	126 061	4 478	99,99%	121 586	25,70%	-	41,15%	1,73	197 880	162,75%	12 928	(21 625)
	10 à <20	30 570	307	121,59%	29 309	16,91%	-	37,26%	0,96	38 548	131,52%	1 809	(4 819)
	20 à <30	79 653	615	89,14%	72 832	22,00%	-	43,05%	2,50	133 164	182,84%	6 898	(14 588)
	30,00 à <100,00	15 838	3 556	100,00%	19 444	52,84%	-	39,90%	-	26 168	134,58%	4 221	(2 218)
	100,00 (défaut)	159 302	5 147	73,85%	140 367	100,00%	-	67,61%	2,26	60 296	42,96%	90 414	(89 559)
Sous-total (catégorie d'expositions)		3 654 078	331 018	73,90%	3 565 481	5,96%	-	40,04%	1,54	2 079 433	58,32%	119 865	(167 129)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES - CRÉANCES ACHETÉES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Créances achetées	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL - EXPOSITIONS RENOUVELABLES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Expositions renouvelables	0,00 à <0,15	9 564	131 208	198,80%	271 564	0,11%	-	50,00%	-	8 559	3,15%	142	(19)
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	9 564	131 208	198,80%	271 564	0,11%	-	50,00%	-	8 559	3,15%	142	(19)
	0,15 à <0,25	2 748	16 610	246,62%	44 168	0,20%	-	50,00%	-	2 323	5,26%	43	(13)
	0,25 à <0,50	6 860	26 852	254,82%	76 221	0,33%	-	50,00%	-	6 168	8,09%	126	(40)
	0,50 à <0,75	146	956	241,00%	2 491	0,64%	-	50,00%	-	341	13,67%	8	(3)
	0,75 à <2,50	8 173	19 847	297,92%	69 913	1,21%	-	50,00%	-	15 360	21,97%	421	(108)
	0,75 à <1,75	8 173	19 847	297,92%	69 913	1,21%	-	50,00%	-	15 360	21,97%	421	(108)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	11 051	9 606	404,78%	59 906	5,50%	-	50,00%	-	37 827	63,15%	1 648	(411)
	2,5 à <5	6 324	7 131	386,57%	37 901	3,61%	-	50,00%	-	18 678	49,28%	684	(178)
	5 à <10	4 727	2 475	457,25%	22 005	8,75%	-	50,00%	-	19 150	87,02%	963	(232)
	10,00 à <100,00	1 264	543	408,66%	4 497	29,30%	-	50,00%	-	6 187	137,58%	659	(232)
	10 à <20	610	346	413,01%	2 465	17,45%	-	50,00%	-	3 076	124,78%	215	(110)
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	654	197	401,02%	2 032	43,67%	-	50,00%	-	3 111	153,12%	444	(122)
	100,00 (défaut)	395	301	20,00%	455	100,00%	-	38,50%	-	233	51,28%	175	(298)
	Sous-total (catégorie d'expositions)	40 201	205 923	229,61%	529 216	1,24%	-	49,99%	-	76 998	14,55%	3 222	(1 123)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL - AUTRES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Autres	0,00 à <0,15	1 638 897	83 675	110,16%	1 732 501	0,07%	-	28,74%	-	88 099	5,09%	348	(398)
	0,00 à <0,10	1 377 996	75 388	110,40%	1 461 480	0,06%	-	28,59%	-	65 219	4,46%	252	(282)
	0,10 à <0,15	260 900	8 287	0,00%	271 021	0,12%	-	29,59%	-	22 880	8,44%	96	(116)
	0,15 à <0,25	1 472 850	127 255	0,00%	1 638 184	0,18%	-	30,67%	-	154 644	9,44%	917	(1 764)
	0,25 à <0,50	1 228 139	78 448	0,00%	1 338 075	0,35%	-	31,21%	-	209 215	15,64%	1 469	(4 002)
	0,50 à <0,75	423 402	34 900	175,26%	485 425	0,64%	-	34,37%	-	109 228	22,50%	1 066	(3 118)
	0,75 à <2,50	497 061	38 994	177,09%	572 926	1,25%	-	32,76%	-	181 442	31,67%	2 366	(5 394)
	0,75 à <1,75	497 061	38 994	177,09%	572 926	1,25%	-	32,76%	-	181 442	31,67%	2 366	(5 394)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	626 851	38 514	219,09%	737 607	4,81%	-	33,10%	-	339 420	46,02%	11 930	(33 374)
	2,5 à <5	424 148	28 143	195,30%	491 112	3,24%	-	32,49%	-	207 039	42,16%	5 198	(14 461)
	5 à <10	202 703	10 372	283,66%	246 495	7,94%	-	34,32%	-	132 381	53,71%	6 732	(18 912)
	10,00 à <100,00	110 175	9 751	140,98%	136 184	26,51%	-	34,86%	-	99 524	73,08%	12 970	(18 164)
	10 à <20	76 107	2 801	230,12%	88 677	17,59%	-	33,88%	-	58 237	65,67%	5 344	(11 586)
	20 à <30	118	3	434,67%	557	21,79%	-	50,32%	-	497	89,14%	61	(10)
	30,00 à <100,00	33 949	6 947	104,91%	46 949	43,41%	-	36,54%	-	40 790	86,88%	7 564	(6 569)
	100,00 (défaut)	149 940	5 009	33,52%	151 619	100,00%	-	57,65%	-	57 226	37,74%	87 405	(81 303)
Sous-total (catégorie d'expositions)		6 147 316	416 546	142,68%	6 792 522	3,57%	-	31,67%	-	1 238 798	18,24%	118 470	(147 516)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL – CRÉANCES ACHETÉES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Créances achetées	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,06%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL - GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS RÉSIDENTIELS

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	0,00 à <0,15	9 516 924	183 217	100,00%	9 700 141	0,06%	-	13,24%	-	212 888	2,20%	815	(1 099)
	0,00 à <0,10	7 870 656	158 025	100,00%	8 028 681	0,05%	-	12,96%	-	145 768	1,82%	523	(565)
	0,10 à <0,15	1 646 268	25 192	100,00%	1 671 459	0,12%	-	14,58%	-	67 119	4,02%	292	(534)
	0,15 à <0,25	1 389 292	25 372	100,00%	1 414 664	0,19%	-	13,82%	-	75 043	5,31%	369	(727)
	0,25 à <0,50	2 550 700	63 851	100,00%	2 614 551	0,33%	-	16,78%	-	256 075	9,79%	1 455	(3 734)
	0,50 à <0,75	131 381	4 011	100,00%	135 392	0,64%	-	16,16%	-	18 883	13,95%	140	(355)
	0,75 à <2,50	1 116 359	16 538	100,00%	1 132 897	1,25%	-	16,97%	-	277 864	24,53%	2 420	(6 949)
	0,75 à <1,75	1 116 359	16 538	100,00%	1 132 897	1,25%	-	16,97%	-	277 864	24,53%	2 420	(6 949)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	846 939	9 216	100,00%	856 155	5,04%	-	18,55%	-	510 656	59,65%	8 176	(24 935)
	2,5 à <5	592 151	7 497	100,00%	599 648	3,54%	-	18,07%	-	296 336	49,42%	3 843	(12 773)
	5 à <10	254 787	1 719	100,00%	256 506	8,55%	-	19,68%	-	214 320	83,55%	4 333	(12 161)
	10,00 à <100,00	116 239	303	100,00%	116 542	25,51%	-	22,06%	-	139 649	119,83%	6 752	(12 123)
	10 à <20	81 039	197	100,00%	81 237	17,48%	-	21,50%	-	95 631	117,72%	3 053	(7 935)
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	35 200	106	100,00%	35 306	43,99%	-	23,35%	-	44 018	124,68%	3 699	(4 188)
	100,00 (défaut)	156 392	128	20,00%	156 418	100,00%	-	41,51%	-	25 301	16,18%	64 929	(43 756)
Sous-total (catégorie d'expositions)		15 824 227	302 635	99,97%	16 126 759	1,62%	-	14,77%	-	1 516 360	9,40%	85 057	(93 677)
Total (toutes catégories d'expositions)		25 665 822	1 256 122	128,51%	27 013 978		-		0,20	4 911 589	18,18%	326 613	(409 445)

3.2.5 Utilisation des dérivés de crédit en couverture

EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT SUR LES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (EU CR7)

30/06/2026

		Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré effectif
		a	b
(en milliers d'euros)			
1	Administrations centrales et banques centrales – approche NI simple	76 591	76 591
EU 1a	Administrations régionales et locales – approche NI simple	2 578	2 578
EU 1b	Entités du secteur public – approche NI simple	124 098	124 098
2	Administrations centrales et banques centrales – approche NI avancée	-	-
EU 2a	Administrations régionales et locales – approche NI avancée	-	-
EU 2b	Entités du secteur public – approche NI avancée	-	-
3	Établissements – approche NI simple	1 934	1 934
5	Entreprises – approche NI simple	1 517 330	1 517 330
EU 5a	Entreprises – Générales	1 450 911	1 450 911
EU 5b	Entreprises - Financement spécialisé	66 419	66 419
EU 5c	Entreprises – Créances achetées	-	-
6	Entreprises – approche NI avancée	2 079 433	2 079 433
EU 6a	Entreprises – Générales	2 079 433	2 079 433
EU 6b	Entreprises - Financement spécialisé	-	-
EU 6c	Entreprises – Créances achetées	-	-
8a	Clientèle de détail – approche NI avancée	4 070 954	4 070 954
9	Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles (QRRE)	76 998	76 998
10	Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	1 516 360	1 516 360
EU 10a	Clientèle de détail – Créances achetées	-	-
EU 10b	Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	1 238 798	1 238 798
17	Expositions faisant l'objet de l'approche NI simple	1 722 530	1 722 530
18	Expositions faisant l'objet de l'approche NI avancée	4 911 589	4 911 589
19	Total des expositions	6 634 120	6 634 120

APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (IRB-A) – INFORMATIONS SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR7-A)

30/06/2026		Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
			Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
			Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)			
(en milliers d'euros)																
1	Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2	Administrations régionales et locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3	Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5	Entreprises	3 565 481	0,82%	7,14%	6,73%	-	0,42%	-	-	-	-	1,94%	-	-	2 079 433	
5.1	Entreprises – Générales	3 565 481	0,82%	7,14%	6,73%	-	0,42%	-	-	-	-	1,94%	-	-	2 079 433	
5.2	Entreprises - Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5.3	Entreprises – Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6	Clientèle de détail	23 448 498	1,30%	25,15%	24,99%	0,01%	0,15%	-	-	-	-	46,78%	-	-	2 832 156	
6.1	Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	529 216	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76 998	
6.2	Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	16 126 759	0,02%	32,45%	32,45%	-	-	-	-	-	-	66,71%	-	-	1 516 360	
6.3	Clientèle de détail – Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6.4	Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	6 792 522	4,45%	9,77%	9,23%	0,03%	0,51%	-	-	-	-	3,12%	-	-	1 238 798	
7	Total	27 013 978	1,24%	22,77%	22,58%	0,01%	0,18%	-	-	-	-	40,86%	-	-	4 911 589	

APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (IRB-F) – INFORMATIONS SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR7-A)

30/06/2026

Total des expositions		Techniques d'atténuation du risque de crédit											Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
		Protection de crédit financée									Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)		
(en millions d'euros)														
1	Administrations centrales et banques centrales	2 657 396	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76 591
2	Administrations régionales et locales	1 082	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 578
3	Entités du secteur public	564 677	-	0,36%	0,04%	0,32%	-	-	-	-	-	-	-	124 098
4	Établissements	3 999 195	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 934
5	Entreprises	2 667 693	-	15,30%	12,15%	2,91%	0,24%	-	-	-	-	-	-	1 517 330
5,1	Entreprises – Générales	2 522 216	-	13,93%	12,52%	1,41%	0,00%	-	-	-	-	-	-	1 450 911
5,2	Entreprises - Financement spécialisé	145 477	-	39,04%	5,80%	29,00%	4,24%	-	-	-	-	-	-	66 419
5,3	Entreprises – Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Total	9 890 044	-	4,15%	3,28%	0,80%	0,06%	-	-	-	-	-	-	1 722 530

3.2.6 Évolution des RWA

ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE NOTATION INTERNE (EU CR8)

30/06/2026

		Montant d'exposition pondéré
(en milliers d'euros)		
1	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente	6 916 459
2	Taille de l'actif (+/-)	953
3	Qualité de l'actif (+/-)	(241 315)
4	Mises à jour des modèles (+/-)	-
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-
7	Variations des taux de change (+/-)	22
8	Autres (+/-)	(42 000)
9	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de publication	6 634 120

3.3 Risque de contrepartie

3.3.1 Exposition au risque de contrepartie par approche

ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE (EU CCR1)

30/06/2026

		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
(en milliers d'euros)									
EU-1	UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
EU-2	UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
1	SA-CCR (pour les dérivés)	53 569	87 207		1,4	675 273	197 087	196 264	35 632
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-	-	-
2a	Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres			-		-	-	-	-
2b	Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé			-		-	-	-	-
2c	Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits			-		-	-	-	-
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					514 955	199 043	99 521	-
5	VaR pour les OFT					-	-	-	-
6	Total					1 190 228	396 130	295 786	35 632

3.3.2 Exposition au risque de contrepartie en méthode standard

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN MÉTHODE STANDARD PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATIONS DES RISQUES (EU CCR3)

30/06/2026	Pondération de risque										
	0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Valeur d'exposition totale
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	945	-	-	-	-	-	-	-	-	-	945
Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	1 477	-	1 477
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur d'exposition totale	945	-	-	-	-	-	-	-	1 477	-	2 422

3.3.3 Exposition au risque de contrepartie en méthode avancée

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES - ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Administration centrales et banque centrales	0,00 à <0,15	516	0,00%	-	45,00%	2,50	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	516	0,00%	-	45,00%	2,50	-	0,00%
1	Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) - ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC - ETABLISSEMENTS

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entités du secteur public	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Etablissements	0,00 à <0,15	257 591	0,05%	-	45,00%	1,73	15 955	6,19%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	257 591	0,05%	-	45,00%	1,73	15 955	6,19%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) ENTREPRISES AUTRES ET ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	13 436	0,11%	-	40,09%	2,50	3 853	28,28%
2		0,15 à <0,25	2 762	0,19%	-	40,00%	2,50	1 044	37,81%
3		0,25 à <0,50	5 860	0,33%	-	40,02%	2,50	2 956	49,62%
4		0,50 à <0,75	2 014	0,60%	-	40,00%	2,50	1 351	67,07%
5		0,75 à <2,50	6 497	1,05%	-	40,16%	2,50	5 465	79,35%
6		2,50 à <10,00	1 125	3,55%	-	40,00%	2,50	1 364	1.00353
7		10,00 à <100,00	123	19,88%	-	40,00%	2,50	270	188,46%
8		100,00 (défaut)	93	100,00%	-	40,00%	2,50	-	0,00%
x		Sous total	31 910	1,20%	-	40,08%	2,50	16 303	51,62%
1	Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) ENTREPRISES – CRÉANCES ACHETÉES

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entreprises – Créances achetées	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
y	TOTAL (TOUTES LES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS PERTINENTES POUR LE CCR)		293 364	0,19%	-	44,41%	1,82	34 155	11,64%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES - ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES

La Caisse régionale Nord de France ne fait pas ressortir d'éléments quantitatifs sur les expositions au risque de contrepartie des Administrations centrales et Banques – Administrations régionales et locales centrales selon l'approche notation interne avancée.

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC ET ENTREPRISES - AUTRES

La Caisse régionale Nord de France ne fait pas ressortir d'éléments quantitatifs sur les expositions au risque de contrepartie des entités du secteur public et entreprises- Autres selon l'approche notation interne avancée.

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ENTREPRISES - CRÉANCES ACHETÉES ET ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

La Caisse régionale Nord de France ne fait pas ressortir d'éléments quantitatifs sur les expositions au risque de contrepartie des Entreprises – Créances achetées et financement spécialisé selon l'approche notation interne avancée.

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - CRÉDITS AUX PARTICULIERS GARANTIS PAR UNE SURETÉ IMMOBILIÈRE ET CRÉDITS RENOUVELABLES AUX PARTICULIERS

La Caisse régionale Nord de France ne fait pas ressortir d'éléments quantitatifs sur les expositions au risque de contrepartie des crédits aux particuliers garantis par une sûreté immobilière et crédits renouvelables aux particuliers selon l'approche notation interne avancée.

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - AUTRES CRÉDITS AUX PARTICULIERS ET CRÉDITS AUX PETITES ET MOYENNES ENTITÉS GARANTIS PAR UNE SÛRETÉ IMMOBILIÈRE

La Caisse régionale Nord de France ne fait pas ressortir d'éléments quantitatifs sur les expositions au risque de contrepartie des autres crédits aux particuliers et crédits aux petites et moyennes entités garantis par une sûreté immobilière selon l'approche notation interne avancée.

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) – CLIENTÈLE DE DÉTAIL

La Caisse régionale Nord de France ne fait pas ressortir d'éléments quantitatifs sur les expositions au risque de contrepartie de clientèle de détail selon l'approche notation interne avancée.

3.3.4 Sûretés

COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCR5.B)

30/06/2026		Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
(en milliers d'euros)									
1	Espèces — monnaie nationale	-	244 130	-	-	-	-	-	-
2	Espèces — autres monnaies	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Dette souveraine nationale	-	-	-	-	-	112 703	-	372 756
4	Autre dette souveraine	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Dette des administrations publiques	-	-	-	-	-	302 731	-	14 579
6	Obligations d'entreprise	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Autres sûretés	-	-	-	-	-	4 094	-	-
9	Total	-	244 130	-	-	-	419 528	-	387 335

3.3.5 Evolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM)

ETATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (RCC) SELON LA MÉTHODE DES MODÈLES INTERNES (MMI) (CCR7)

La Caisse Régionale Nord de France n'est pas concernée par la publication du tableau CCR7 « Etats des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI) ».

3.3.6 Expositions sur les contreparties centrales (CCP)

EXPOSITIONS SUR LES CONTREPARTIES CENTRALES (CCP) (EU CCR8)

La Caisse régionale Nord de France ne fait pas ressortir d'éléments quantitatifs sur les contreparties centrales.

3.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie

APERÇU DES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CR3)

30/06/2026		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
(en milliers d'euros)						
1	Prêts et avances	10 860 748	22 011 852	9 185 001	12 826 851	-
2	Titres de créance	1 773 809	-	-	-	-
3	Total	12 634 557	22 011 852	9 185 001	12 826 851	-
4	<i>Dont expositions non performantes</i>	38 652	223 120	116 074	107 046	-
EU-5	<i>Dont en défaut</i>	-	-	-	-	-

EXPOSITIONS SUR DERIVES DE CREDIT (CCR6)

La Caisse Régionale Nord de France n'est pas concernée par la publication du tableau CCR6 « Expositions sur dérivés de crédit ».

3.5 Expositions de titrisation

3.5.1 Valeurs exposées aux risques des titrisations du portefeuille bancaire génératrices d'emplois pondérés

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE (SEC1)

La Caisse Régionale Nord de France n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES – BANQUE AGISSANT COMME EMETTEUR OU MANDATAIRE (SEC3)

La Caisse Régionale Nord de France n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES – BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR (SEC4)

La Caisse Régionale Nord de France n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT - EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENT DU RISQUE DE CRÉDIT (SEC5)

La Caisse Régionale Nord de France n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (SEC2)

La Caisse Régionale Nord de France n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

3.6 Risques de marché

Les Caisses régionales ne remontent pas de montants significatifs en matière d'emplois pondérés sur le risque de marché. Elles ne sont pas concernées par la publication des tableaux et commentaires liés au risque de marché

3.6.1.1 Backtesting du modèle de VAR (MR4)

La Caisse Régionale Nord de France n'est pas concernée par la publication du tableau MR4 « Backtesting du modèle de VAR ».

4. RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ

RATIO RÉGLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE COURT TERME _ LIQUIDITY COVERAGE RATIO - LCR (EU LIQ1)

LCR moyen* sur 12 mois glissants calculé au 30/06/2026, 31/03/2026, 31/12/2025 et 30/09/2025 (*moyenne des 12 dernières mesures de fin de mois)

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen sur 12 mois (LCR)

Niveau de consolidation : [Nom Caisse Régionale]

(en milliers d'euros)

		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
EU 1a	TRIMESTRE SE TERMINANT LE	30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025	30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025
EU 1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)									
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					2 141 595	2 118 588	2 077 779	2 039 679
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	9 116 746	9 065 158	8 987 184	8 908 442	494 049	488 938	480 081	471 194
3	Dépôts stables	5 527 913	5 471 779	5 400 150	5 337 524	276 396	273 589	270 007	266 876
4	Dépôts moins stables	3 588 833	3 593 380	3 587 034	3 570 918	217 653	215 349	210 074	204 318
5	Financements de gros non garantis	2 341 679	2 359 217	2 368 293	2 364 422	1 283 995	1 293 724	1 290 572	1 268 610
6	<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	600 535	609 592	607 210	614 032	141 643	143 970	143 365	144 869
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	1 741 144	1 749 625	1 761 083	1 750 390	1 142 353	1 149 754	1 147 207	1 123 741
8	Créances non garanties	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Financements de gros garantis					-	-	-	-

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen sur 12 mois (LCR)

Niveau de consolidation : [Nom Caisse Régionale]

(en milliers d'euros)

		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
10	Exigences complémentaires	1 839 716	1 777 328	1 803 581	1 840 059	424 778	419 303	424 522	427 378
11	Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	306 191	306 013	310 548	313 090	306 191	306 013	310 548	313 090
12	Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Facilités de crédit et de liquidité	1 533 524	1 471 315	1 493 033	1 526 969	118 587	113 290	113 974	114 288
14	Autres obligations de financement contractuelles	5 318	1 960	1 941	1 938	5 318	1 960	1 941	1 938
15	Autres obligations de financement éventuel	837 499	661 472	448 599	290 538	126 111	100 719	70 868	53 857
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					2 334 251	2 304 643	2 267 984	2 222 978
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	1 164 509	1 143 495	1 234 472	1 266 393	479 185	476 740	506 039	518 676
19	Autres entrées de trésorerie	72 084	74 874	78 418	73 143	72 084	74 874	78 418	73 143
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	1 236 593	1 218 368	1 312 890	1 339 536	551 269	551 614	584 456	591 819
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	1 236 593	1 218 368	1 312 890	1 339 536	551 269	551 614	584 456	591 819

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen
sur 12 mois (LCR)

Niveau de consolidation : [Nom Caisse Régionale]

Valeur totale non pondérée (moyenne)

Valeur totale pondérée (moyenne)

(en milliers d'euros)

VALEUR AJUSTÉE TOTALE									
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ					2 141 595	2 118 588	2 077 779	2 039 679
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					1 782 982	1 753 029	1 683 528	1 631 159
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					120,25%	121,03%	123,62%	125,00%

RATIO RÉGLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ MOYEN/LONG-TERME (NET STABLE FUNDING RATIO) - RATIO NSFR (EU LIQ2) [FB 3]

NSFR mesuré au 30/06/2026, 31/03/2026, 31/12/2025 et 30/09/2025.

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/06/2026		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
Niveau de consolidation : [Nom Caisse Régionale]						
(en milliers d'euros)						
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	6 352 480	-	-	39 151	6 391 631
2	Fonds propres	6 352 480	-	-	39 151	6 391 631
3	Autres instruments de fonds propres		-	-	-	-
4	Dépôts de la clientèle de détail		9 668 659	-	-	9 018 725
5	Dépôts stables		6 338 641	-	-	6 021 709
6	Dépôts moins stables		3 330 018	-	-	2 997 016
7	Financement de gros :		6 572 468	1 669 656	13 801 094	16 356 703
8	Dépôts opérationnels		594 365	-	-	297 182
9	Autres financements de gros		5 978 103	1 669 656	13 801 094	16 059 520
10	Engagements interdépendants		-	-	-	-
11	Autres engagements :	-	1 742 112	-	555	555
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	-				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		1 742 112	-	555	555
14	Financement stable disponible total					31 767 614
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					249 838
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		1 489	7 344	7 742 101	6 588 294
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		491 460	-	-	245 730
17	Prêts et titres performants :		2 000 399	1 897 829	19 942 695	17 603 629
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.		-	-	-	-
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		431 818	446 629	2 792 257	3 058 753
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :	-	899 637	771 014	8 117 867	7 708 333
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	17 624	13 106	236 987	169 407
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	668 944	680 186	8 613 189	6 480 068

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/06/2026

Niveau de consolidation : [Nom Caisse Régionale]

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
23	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		618 706	640 045	8 227 210	6 106 796
24	<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan</i>		-	-	419 382	356 475
25	Actifs interdépendants		-	-	-	-
26	Autres actifs :		1 391 437	28 122	4 793 108	5 398 392
27	<i>Matières premières échangées physiquement</i>				-	-
28	<i>Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP</i>		-	-	-	-
29	<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>		7 110			7 110
30	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>		44 096			2 205
31	<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		1 340 231	28 122	4 793 108	5 389 077
32	Éléments de hors bilan		63	-	2 724 681	123 798
33	Financement stable requis total					30 209 681
34	Ratio de financement stable net (%)					105,16%

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/03/2026

Niveau de consolidation : [Nom Caisse Régionale]

(en milliers d'euros)

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/03/2026		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
Niveau de consolidation : [Nom Caisse Régionale]		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
(en milliers d'euros)						
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	6 236 644			40 940	6 277 584
2	Fonds propres	6 236 644			40 940	6 277 584
3	Autres instruments de fonds propres					
4	Dépôts de la clientèle de détail		9 564 936	-	-	8 921 397
5	Dépôts stables		6 259 085	-	-	5 946 131
6	Dépôts moins stables		3 305 851	-	-	2 975 266
7	Financement de gros :		6 051 437	1 699 104	14 522 759	17 009 809
8	Dépôts opérationnels		580 029			290 015
9	Autres financements de gros		5 471 408	1 699 104	14 522 759	16 719 795
10	Engagements interdépendants		-			
11	Autres engagements :	17 474	1 768 599	-	172	172
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	17 474				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		1 768 599	-	172	172
14	Financement stable disponible total					32 208 962
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					340 206
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		1 260	8 046	7 984 842	6 795 026
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		364 005			182 003
17	Prêts et titres performants :		1 917 443	1 792 772	20 169 454	17 852 448
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.					
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		410 536	270 551	3 324 509	3 500 838
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :		842 951	836 581	8 229 968	7 807 753
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		12 274	18 616	243 177	173 510
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :		663 956	685 640	8 244 863	6 229 260
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		615 563	639 488	7 871 337	5 864 491
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		-	-	370 114	314 597

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/03/2026

Niveau de consolidation : [Nom Caisse Régionale]

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
25	Actifs interdépendants		-			
26	Autres actifs :		1 284 990	14 703	4 609 840	5 194 546
27	Matières premières échangées physiquement					
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP					
29	Actifs dérivés affectant le NSFR					
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		54 803			2 740
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		1 230 187	14 703	4 609 840	5 191 806
32	Éléments de hors bilan		105		2 430 235	107 483
33	Financement stable requis total					30 471 712
34	Ratio de financement stable net (%)					105,70%

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/12/2025

Niveau de consolidation : [Nom Caisse Régionale]

(en milliers d'euros)

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/12/2025		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
Niveau de consolidation : [Nom Caisse Régionale]		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
(en milliers d'euros)						
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	6 309 284	-	-	39 598	6 348 882
2	Fonds propres	6 309 284	-	-	39 598	6 348 882
3	Autres instruments de fonds propres		-	-	-	
4	Dépôts de la clientèle de détail		9 477 539	-	-	8 838 586
5	Dépôts stables		6 176 028	-	-	5 867 227
6	Dépôts moins stables		3 301 511	-	-	2 971 360
7	Financement de gros :		6 454 863	1 162 874	14 770 650	17 044 378
8	Dépôts opérationnels		683 099	-	-	341 550
9	Autres financements de gros		5 771 764	1 162 874	14 770 650	16 702 828
10	Engagements interdépendants		-	-	-	-
11	Autres engagements :	12 996	1 641 738	-	606	606
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	12 996				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		1 641 738	-	606	606
14	Financement stable disponible total					32 232 452
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					398 853
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		1 518	8 048	8 107 250	6 899 294
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		37 018	-	-	18 509
17	Prêts et titres performants :		2 119 534	1 676 823	20 140 046	17 842 274
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.		-	-	-	-
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		645 879	115 032	3 524 726	3 646 830
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :	-	824 305	869 887	8 156 641	7 752 616
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	12 230	17 546	241 075	171 587
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	649 350	691 904	8 039 318	6 086 371
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		616 512	629 245	7 691 592	5 743 055
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		-	-	419 361	356 457

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/12/2025

Niveau de consolidation : [Nom Caisse Régionale]

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
25	Actifs interdépendants		-	-	-	-
26	Autres actifs :		1 093 163	9 248	4 590 466	5 118 097
27	Matières premières échangées physiquement				-	-
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		-	-	-	-
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		-			-
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		52 387			2 619
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		1 040 776	9 248	4 590 466	5 115 478
32	Éléments de hors bilan		-	-	2 485 612	107 753
33	Financement stable requis total					30 384 781
34	Ratio de financement stable net (%)					106,08%

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/09/2025

Niveau de consolidation : [Nom Caisse Régionale]

(en milliers d'euros)

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/09/2025		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
Niveau de consolidation : [Nom Caisse Régionale]		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
(en milliers d'euros)						
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	5 908 699	-	-	39 317	5 948 016
2	Fonds propres	5 908 699	-	-	39 317	5 948 016
3	Autres instruments de fonds propres		-	-	-	
4	Dépôts de la clientèle de détail		9 520 094	-	-	8 877 767
5	Dépôts stables		6 193 654	-	-	5 883 971
6	Dépôts moins stables		3 326 440	-	-	2 993 796
7	Financement de gros :		6 675 784	592 151	15 211 148	17 253 210
8	Dépôts opérationnels		588 254	-	-	294 127
9	Autres financements de gros		6 087 530	592 151	15 211 148	16 959 084
10	Engagements interdépendants		-	-	-	-
11	Autres engagements :	9 202	1 634 844	-	650	650
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	9 202				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		1 634 844	-	650	650
14	Financement stable disponible total					32 079 644
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					398 849
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		943	6 264	8 146 606	6 930 741
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		810 035	-	-	405 018
17	Prêts et titres performants :		2 352 854	1 618 744	19 594 768	17 344 946
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.		-	-	-	-
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		870 989	111 214	3 321 927	3 464 633
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :	-	825 566	830 315	7 973 530	7 576 968
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	17 069	11 945	251 569	178 027
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	656 299	677 215	7 942 319	5 999 902
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		616 501	637 328	7 590 468	5 660 986
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		-	-	356 992	303 443

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/09/2025

Niveau de consolidation : [Nom Caisse Régionale]

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
25	Actifs interdépendants		-	-	-	-
26	Autres actifs :		1 163 143	15 397	4 279 289	4 843 446
27	Matières premières échangées physiquement				-	-
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		-	-	-	-
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		-			-
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		55 807			2 790
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		1 107 336	15 397	4 279 289	4 840 656
32	Éléments de hors bilan		155	-	1 945 839	119 682
33	Financement stable requis total					30 042 682
34	Ratio de financement stable net (%)					106,78%

5. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Conformément au règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil modifié par le règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019 (dit "CRR2"), notamment son article 448, et modifié par règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3"), le Caisse Régionale Nord de France est assujetti à la publication d'informations relatives au risque de taux d'intérêt.

5.1 Informations quantitatives sur le risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la valeur économique et du produit net d'intérêts à différents scénarios de chocs de taux d'intérêt définis par la réglementation.

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT POUR LES POSITIONS NON DÉTENUES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (IRRBB1)

Scénarii de choc réglementaires	Variation de la valeur économique
En milliers d'euros	30/06/2026
Choc parallèle vers le haut	(129 000)
Choc parallèle vers le bas	112 000
Pentification de la courbe	(33 000)
Aplatissement de la courbe	(23 000)
Hausse des taux courts	(30 000)
Baisse des taux courts	8 000

Les montants de sensibilité de la MNI figurant dans le pilier 3 correspondent aux calculs des indicateurs réglementaires (SOT), qui, pour mémoire, supposent un bilan constant et une transmission intégrale des chocs des scénarios aux taux de la clientèle. Ils ont donc des amplitudes supérieures aux indicateurs internes publiés dans les Facteurs de risque.

Hypothèses de calcul

Les hypothèses de calcul et scénarios de chocs de taux sont définis par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) dans les « Orientations précisant les critères de détection, d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques découlant d'éventuelles variations des taux d'intérêt et de l'évaluation et du suivi du risque d'écart de crédit des activités hors portefeuille de négociation des établissements » parues le 20 octobre 2022 (ABE/GL/202214).

■ Valeur économique

Les orientations de l'ABE précisent les modalités de calcul de la variation de valeur économique. Celle-ci est déterminée à partir d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à 5 ans.

Il est considéré un scénario de choc de taux instantané. Les chocs de taux utilisés sont ceux des principales zones économiques où Caisse Régionale Nord de France est exposé, à savoir la zone euro.

En bps	EUR	CHF
Choc parallèle	200	100
Taux courts	250	150
Taux longs	100	100

Les scénarios de pentification et d'aplatissement de la courbe des taux sont des scénarios non uniformes où des chocs de taux variables selon la maturité sont à la fois appliqués sur les taux courts et les taux longs.

Un seuil minimum (ou floor), variable selon les maturités (de -150 points de base au jour le jour à 0 point de base à 50 ans avec une interpolation linéaire pour les durées intermédiaires est appliqué aux taux d'intérêt après prise en compte des scénarii de choc à la baisse.

■ Produit net d'intérêts

La variation du produit net d'intérêts est calculée à un horizon de 12 mois en prenant l'hypothèse d'un bilan constant et donc d'un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme. Il est considéré ici un scénario de choc de taux instantané de 200 points de base quelle que soit la devise.

Il est constaté une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de [Nom Caisse régionale] baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

A l'inverse, la marge nette d'intérêt augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

De plus, l'impact d'une hausse de taux est supposé se transmettre à 100% et immédiatement aux actifs clientèles ; les dépôts à vue se maintiennent à leur niveau actuel élevé, sans être rémunérés (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA). Dans les faits, la hausse de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

6. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)

Les informations relatives aux risques en matière environnementale, sociale et de gouvernance du Pilier 3 ESG qualitatif de la Caisse Régionale Mutuel Nord de France ont été publiées dans la partie 10 du rapport Pilier 3 arrêté au 31 décembre 2025 (à compter de la page 221). Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : https://communication.ca-norddefrance.fr/publication/publications_2026/

Dès lors, il convient de s'y référer pour les points :

6.1 Informations qualitatives sur le risque environnemental

Cf. partie 10.1- rapport Pilier III du 31/12/2025

6.2 Informations qualitatives sur le risque social

Cf. partie 10.2- rapport Pilier III du 31/12/2025.

6.3 Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance

Cf. partie 10.3- rapport Pilier III du 31/12/2025

A noter, les informations mentionnées dans la partie Pilier 3 ESG qualitatif de fin 2025 sont largement issues du rapport sur l'état de durabilité intégré au Rapport Financier 2025 pour la Caisse régionale Nord de France et du rapport de durabilité intégré au Document d'enregistrement universel (DEU) pour le Groupe.

Pour toute information détaillée, ces documents sont disponibles respectivement sur le site internet du Crédit Agricole Nord de France et celui du Groupe Crédit Agricole.

6.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique

6.4.1 Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle (Modèle 1)

Modèle 1 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

	Secteur/Sous-secteur		Valeur comptable brute (en milliers d'euros)				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Ventilation par tranche d'échéance				
			Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemen tal (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echéance moyenne pondérée	
1	Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique*	8 744 778	15 008	2 966	1 705 540	257 128	(278 716)	(122 565)	(137 826)	2 644 191	2 547 764	3 152 893	399 930	9,16
2	A - Agriculture, sylviculture et pêche	2 272 833	-	-	417 653	33 540	(36 574)	(18 184)	(16 038)	750 098	860 154	658 563	4 018	7,56
3	B - Industries extractives	2 755	1 176	-	9	1 201	(935)	(1)	(934)	1 211	-	-	1 545	18,42
4	B.05 - Extraction de houille et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	B.06 - Extraction d'hydrocarbures	791	791	-	-	-	-	-	-	-	-	-	791	30,00
6	B.07 - Extraction de minerais métalliques	193	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	193	30,00
7	B.08 - Autres industries extractives	1 235	-	-	9	1 201	(935)	(1)	(934)	1 211	-	-	24	4,16
8	B.09 - Services de soutien aux industries extractives	537	386	-	-	-	-	-	-	-	-	-	537	30,00
9	C - Industrie manufacturière	672 434	2 506	98	150 660	29 970	(39 258)	(19 992)	(17 230)	403 936	119 769	39 069	109 660	8,23
10	C.10 - Industries alimentaires	313 566	-	-	60 747	6 751	(12 751)	(8 433)	(3 456)	234 371	54 849	14 986	9 360	4,45

11	C.11 - Fabrication de boissons	15 281	-	-	2 846	632	(570)	(149)	(401)	5 157	3 910	-	6 213	14,82
12	C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	C.13 - Fabrication de textiles	26 783	-	-	4 539	781	(1 115)	(273)	(424)	9 844	5 994	10 252	692	8,82
14	C.14 - Industrie de l'habillement	711	-	-	216	46	(67)	(43)	(24)	359	-	-	352	15,84
15	C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	20	-	-	-	6	(6)	-	(6)	14	-	-	6	10,21
16	C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	5 750	-	-	508	228	(320)	(103)	(166)	1 283	4 127	103	237	6,96
17	C.17 - Industrie du papier et du carton	21 952	-	-	5 358	3 382	(3 283)	(1 956)	(1 144)	12 644	9 305	-	3	4,35
18	C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	11 698	-	-	413	994	(609)	(4)	(601)	2 253	367	-	9 079	23,95
19	C.19 - Cokéfaction et raffinage	594	572	-	-	-	-	-	-	-	-	-	594	30,00
20	C.20 - Industrie chimique	16 458	-	-	7 585	7 219	(7 578)	(2 108)	(5 469)	9 824	96	5 014	1 524	7,17
21	C.21 - Industrie pharmaceutique	14 855	1 934	-	-	-	(1)	-	-	-	-	1 508	13 347	28,04
22	C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	21 136	-	-	8 040	538	(1 941)	(1 459)	(401)	14 021	5 416	1 555	143	4,12
23	C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	17 547	-	7	8 990	399	(1 746)	(1 447)	(232)	11 492	5 529	143	383	4,76
24	C.24 - Métallurgie	38 217	-	-	8 912	-	(504)	(485)	-	37 287	924	-	6	3,18
25	C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	25 744	-	-	3 363	3 072	(2 075)	(283)	(1 569)	17 014	4 702	3 731	298	4,79
26	C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	51 396	-	-	655	-	(8)	(2)	-	752	1 614	-	49 030	28,84
27	C.27 - Fabrication d'équipements électriques	4 429	-	-	224	27	(42)	(24)	(17)	79	224	-	4 126	28,27
28	C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	12 141	-	6	3 764	90	(502)	(424)	(47)	6 675	3 644	-	1 821	7,74
29	C.29 - Industrie automobile	9 392	-	69	902	153	(231)	(65)	(153)	1 241	113	1 276	6 762	23,94
30	C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	1 500	-	15	5	-	-	-	-	109	-	-	1 391	27,95
31	C.31 - Fabrication de meubles	18 925	-	-	14 298	3 196	(3 159)	(1 485)	(1 665)	4 580	13 845	397	103	4,35

32	C.32 - Autres industries manufacturières	12 776	-	-	991	359	(344)	(37)	(291)	8 510	1 562	-	2 704	9,07
33	C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	31 562	-	-	18 305	2 100	(2 409)	(1 211)	(1 164)	26 424	3 549	103	1 486	3,70
34	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	179 164	291	923	19 910	4 000	(4 212)	(1 452)	(2 461)	15 614	55 234	79 268	29 048	13,27
35	D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	142 406	-	923	8 123	4 000	(3 117)	(378)	(2 461)	14 119	28 402	71 133	28 753	14,42
36	D35.11 - Production d'électricité	139 910	-	923	8 109	4 000	(3 113)	(374)	(2 461)	12 147	28 016	71 133	28 616	14,58
37	D35.2 - Fabrication de gaz; distribution par conduite de combustibles gazeux	36 755	291	-	11 786	-	(1 095)	(1 074)	-	1 495	26 832	8 136	292	8,82
38	D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	26,49
39	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	50 813	-	18	4 365	12	(524)	(355)	(11)	10 374	21 533	18 125	781	8,57
40	F - Services de bâtiments et travaux publics	166 564	-	11	31 475	12 855	(11 113)	(2 480)	(8 012)	100 253	50 914	10 043	5 355	5,54
41	F.41 - Construction de bâtiments	26 784	-	2	6 202	965	(868)	(403)	(360)	7 689	13 785	4 820	489	8,60
42	F.42 - Génie civil	14 094	-	9	1 201	119	(152)	(39)	(55)	5 715	7 289	887	204	5,82
43	F.43 - Travaux de construction spécialisés	125 687	-	-	24 072	11 772	(10 092)	(2 038)	(7 597)	86 849	29 840	4 336	4 662	4,86
44	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 188 019	7 874	-	322 410	78 842	(73 314)	(20 825)	(49 631)	637 567	367 354	149 199	33 900	5,81
45	H - Transports et entreposage	96 943	2 419	119	31 787	2 191	(3 930)	(2 574)	(1 208)	55 092	29 790	6 508	5 553	5,77
46	H.49 - Transports terrestres et transports par conduites	59 430	1 017	107	7 284	2 087	(1 674)	(394)	(1 162)	44 900	10 998	430	3 101	4,62
47	H.50 - Transports par eau	547	-	-	23	-	(9)	(5)	-	128	-	400	19	8,99
48	H.51 - Transports aériens	37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37	30,00
49	H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	36 535	1 401	12	24 477	104	(2 247)	(2 175)	(46)	9 807	18 792	5 627	2 309	7,52
50	H.53 - Activités de poste et de courrier	394	-	-	3	-	(2)	-	-	257	-	50	87	10,59
51	I - Hébergement et restauration	287 508	743	-	140 810	21 323	(25 508)	(12 755)	(11 963)	135 450	107 343	39 756	4 958	6,11
52	L - Activités immobilières	3 827 745	-	1 796	586 461	73 193	(83 348)	(43 947)	(30 336)	534 595	935 673	2 152 364	205 113	11,59

53	Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*	10 130 740	15 560	136 153	252 890	61 366	(60 147)	(16 360)	(39 451)	4 091 918	868 294	356 379	4 814 149	15,42
54	K - Activités financières et d'assurance	7 785 425	-	121 598	23 626	148	(2 069)	(1 496)	(78)	3 414 987	70 611	77 478	4 222 348	16,95
55	Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M à U)	2 345 316	15 560	14 555	229 264	61 219	(58 078)	(14 863)	(39 374)	676 931	797 683	278 901	591 801	10,33
56	TOTAL	18 875 518	30 568	139 119	1 958 430	318 494	(338 863)	(138 924)	(177 277)	6 736 109	3 416 058	3 509 272	5 214 080	12,52

* Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat - considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006

Dans ce tableau, la Caisse Régionale Nord de France fournit des informations sur les expositions soumises aux risques qui peuvent survenir en raison de la transition vers une économie à faible intensité de carbone et résiliente au changement climatique, selon les dispositions de l'article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013.

La Caisse Régionale Nord de France publie ses expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union, c'est-à-dire les entreprises qui répondent à au moins un des critères listés dans l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818.

Les critères d'exclusions des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union sont les suivants :

- Tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- Tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO2 e/kWh ;

Sont exclues également les entreprises qui portent un préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux.

Pour identifier les entreprises exclues des indices de l'accord de Paris, le Groupe Crédit Agricole a recours aux données du fournisseur Clarity AI depuis l'exercice du 31 décembre 2023. A ce stade, le critère relatif au préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux n'est pas pris en compte par le fournisseur.

Par ailleurs, la Caisse Régionale Nord de France affecte les expositions sur les entreprises financières et non financières, à savoir les prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres classés dans le portefeuille bancaire, à la tranche de maturité concernée en fonction de l'échéance résiduelle de l'instrument financier. Pour l'intégration dans le calcul de l'échéance moyenne des expositions, des instruments financiers sans date d'échéance, la Caisse Régionale Nord de France a retenu la tranche la plus élevée à savoir 20 ans.

Les expositions relatives aux secteurs contribuant fortement au changement climatique sont en baisse de -1.84% par rapport à l'arrêté du 31/12/2025. Une partie des expositions de ces secteurs peuvent être éligibles ou alignées à la taxonomie européenne sur les activités durables (+ 3,26% d'encours durables sur le plan environnemental par rapport à l'arrêté du 31/12/2025).

Le Groupe Crédit Agricole publie les informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre de ses expositions par secteur d'activité selon une nomenclature de codes NACE. Ces informations sont publiées au niveau du Groupe Crédit Agricole pour prendre en compte la transversalité des enjeux climat en termes de métiers et de secteurs d'activité.

6.4.2 Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés (Modèle 2)

Modèle 2 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts immobiliers

	Secteur de la contrepartie		Valeur comptable brute totale (en milliers d'euros)														
			Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)						Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés		
			0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500	A	B	C	D	E	F			G
1	Total UE	19 367 281	1 934 853	6 790 745	5 911 324	2 106 967	638 740	378 192	152 939	288 305	1 600 582	3 136 067	2 237 220	986 220	540 479	10 425 469	84,53%
2	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 942 458	310 737	425 561	311 519	164 087	81 048	131 324	756	632	3 678	14 806	10 858	2 054	2 290	2 907 384	47,71%
3	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	16 424 823	1 624 116	6 365 184	5 599 805	1 942 880	557 692	246 868	152 182	287 673	1 596 904	3 121 260	2 226 362	984 166	538 188	7 518 085	98,77%
4	Dont sûretés obtenues par prise de possession : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	9 844 252	1 358 382	3 794 991	3 072 289	1 053 795	319 832	244 963	-	-	-	-	-	-	-	8 812 975	100,00%
6	Total non-UE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

9	Dont sûretés obtenues par prise de possession : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

La Caisse Régionale Nord de France a intégré dans ce tableau, l'ensemble des prêts immobiliers cautionnés.

Conformément aux exigences du tableau et en l'absence du certificat de performance énergétique, les établissements ont la possibilité d'estimer les performances énergétiques, exprimées en kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré par an (kWh/m²/an) aux lignes 5 et 10 du modèle. La Caisse Régionale Nord de France a estimé les performances énergétiques des biens pour lesquels le diagnostic de performance énergétique n'est pas disponible, uniquement sur le périmètre France. Les estimations ont été réalisées sur la base d'une distribution des consommations d'énergie primaire au niveau des départements français, à partir des données mises à disposition par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour l'immobilier résidentiel et commercial.

6.4.3 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement (Modèle 3)

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, trois coalitions d'institutions financières engagées pour contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050 (Net Zero Banking Alliance, Net Zero Asset Managers Initiative et Net Zero Asset Owner Alliance). Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de son Comité scientifique, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

De niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les dix secteurs les plus matériels au sein des portefeuilles de financement (pétrole et gaz, production d'électricité, transport maritime, aviation, immobilier résidentiel, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces dix secteurs représentent environ 60 % des encours du groupe Crédit Agricole et environ 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires au vu des enjeux du changement climatique. Pour notre Caisse régionale, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les cinq secteurs les plus matériels parmi ceux présents dans nos portefeuilles de financement : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, production d'électricité.

En 2022 et en 2023, nous avons calculé le point de départ (sur l'année 2020) par secteur de nos émissions financées sur plusieurs secteurs. Pour calculer les émissions financées, nous utilisons la méthodologie PCAF2, qui permet de quantifier les émissions de gaz à effet de serre associées à nos portefeuilles d'investissement et de prêts. La méthodologie PCAF nous permet également de suivre l'intensité carbone de nos financements, en rapportant pour chaque secteur concerné les émissions financées à la production (flux physiques) financée. La méthodologie PCAF nous permet d'avoir une approche robuste, granulaire et adaptable dans le temps pour avoir des données de plus en plus précises.

Concernant le choix des scénarios, pour aligner nos portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C à horizon 2100, nous avons appuyé nos trajectoires sur le scénario NZE (Net Zero Emissions) développé par l'AIE3 sur la plupart des secteurs. Nous avons choisi d'autres scénarios plus granulaires et spécifiques, pour d'autres secteurs, par exemple l'Immobilier (Carbon Risk Real Estate Monitor).

Le Groupe Crédit Agricole a publié en 2022, en 2023 et en 2024 des cibles intermédiaires d'ici à 2030 dans le cadre de ses engagements NZBA sur huit des dix secteurs prioritaires, dont immobilier commercial, production d'électricité, et automobile.

La Caisse régionale Nord de France a formalisé ses plans d'accompagnement en 2023 sur les secteurs suivants : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, production d'électricité, automobile et agriculture, décrits dans son rapport de durabilité ([https://communication.ca-norddefrance.fr/wp-content/uploads/2026/01/RAPPORT-ETAT-DE-DURABILITE-CANDF-2025 .pdf](https://communication.ca-norddefrance.fr/wp-content/uploads/2026/01/RAPPORT-ETAT-DE-DURABILITE-CANDF-2025.pdf)). Pour mieux appréhender les trajectoires de décarbonation, le Crédit Agricole a établi ses engagements Net Zéro au niveau Groupe et la Caisse Régionale y contribue pour les 5 secteurs précités.

6.4.4 Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone (Modèle 4)

Modèle 4 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique :

	Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée)(*)	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	1 176	0,00%	0	30	2

(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

La Caisse régionale Nord de France indique dans ce tableau ses expositions agrégées parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde. Comme l'ensemble du Groupe, la Caisse régionale Nord de France s'appuie, conformément aux instructions du tableau, sur une liste publique afin d'identifier la liste des 20 entreprises les plus émissives en carbone. C'est la liste du Climate Accountability Institute qui a été retenue.

Par ailleurs, au-delà des expositions au bilan, la Caisse régionale Nord de France publie de façon volontaire la part des expositions hors bilan sur ces contreparties les plus émissives en carbone.

La valeur comptable brute affichée ci-dessus correspond à 2 expositions provenant de la transparence de fonds souscrits.

6.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
Zone géographique : périmètre total		Valeur comptable brute (en milliers d'euros)													
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique													
		Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			
		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée							Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	2 272 833	137 355	162 944	133 724	468	7,74			434 490	79 287	5 817	-6 192	-3 427	-2 308
2	B - Industries extractives	2 755	77			165	21,58			242	1	77	-60	0	-60
3	C - Industrie manufacturière	672 434	31 292	9 813	3 122	11 293	9,44			55 521	10 039	2 248	-2 919	-1 341	-1 394
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	179 164	999	3 968	5 607	1 922	13,06			12 496	1 274	256	-272	-93	-158
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	50 813	664	1 378	1 160	74	8,73			3 276	279	0	-33	-23	-0
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	166 564	10 773	5 651	1 080	381	5,29			17 885	3 495	801	-866	-273	-520
7	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 188 019	69 935	48 292	18 331	3 485	6,01			140 043	39 097	7 861	-8 747	-3 227	-5 191
8	H - Transports et entreposage	96 943	3 611	2 183	416	489	6,28			6 700	2 084	78	-219	-176	-33
9	L - Activités immobilières	3 827 745	64 412	132 265	331 109	28 068	11,98			555 853	79 589	8 389	-10 823	-6 295	-3 289
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	16 424 823	52 089	184 807	983 200	395 275	16,17	689 097		926 275	122 255	12 851	-9 201	-4 917	-3 255
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 942 458	33 530	114 954	267 894	7 887	11,60	4 666		419 599	68 956	8 531	-9 890	-6 116	-2 841
12	Sûretés saisies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

13	Autres secteurs pertinents	9 872 644	442 626	79 459	46 320	468 951	15,30			1 037 356	51 590	5 962	-8 433	-4 322	-3 614
14	I - Hébergement et restauration	287 508	23 085	20 092	7 978	1 326	6,52			52 481	26 766	2 460	-3 936	-2 514	-1 281
15	J - Information et communication	117 583	5 404	243	195	3 231	12,29			9 073	2 025	288	-329	-94	-229
16	K - Activités financières et d'assurance	7 785 425	367 136	4 424	9 227	461 456	17,10			842 243	2 540	16	-221	-161	-8
17	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	361 787	9 674	9 813	8 143	746	8,06			28 376	5 200	470	-832	-412	-338
18	N - Activités de services administratifs et de soutien	203 189	8 087	4 766	1 783	627	6,55			15 264	2 556	883	-767	-194	-521
19	O - Administration publique	21 950	36	1 311	58	1	8,72			1 405	0	0	-1	0	0
20	P - Enseignement	67 098	1 648	628	2 123	13	9,84			4 412	151	55	-89	-4	-41
21	Q - Santé humaine et action sociale	129 936	11 815	6 914	3 374	702	6,61			22 805	5 318	797	-1 041	-398	-608
22	R - Arts, spectacle et activités récréatives	66 607	2 379	1 980	1 581	125	7,18			6 066	1 948	210	-335	-104	-208
23	S - Autres activités de services	314 842	9 582	12 908	11 857	553	8,47			34 900	5 084	784	-873	-441	-379
24	T - Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités	74	5	0	0	0	2,92			5	3	0	-1	-1	0
25	U - Activités extra territoriales	516 647	3 775	16 381	0	172	6,85			20 327	0	0	-9	0	0

Ce modèle couvre les expositions du portefeuille bancaire soumises aux effets d'événements physiques liés au changement climatique, chroniques et aigus.

Conformément aux exigences de publication, les éléments présentés dans ce modèle ne présentent qu'une estimation des expositions brutes du Crédit Agricole Nord de France potentiellement sensibles aux événements de risques physiques climatiques, avant prise en compte des mesures d'atténuations physiques (par exemple, actions d'adaptation des contreparties ou acteurs publics) ou financières (par exemple, couverture assurancielle) permettant d'estimer un impact sur les risques. De plus, étant donné les incertitudes des modèles climatiques et des lacunes dans les données disponibles, les éléments présentés ne constituent qu'une estimation qui sera améliorée au fil des travaux menés en interne et par l'ensemble des acteurs externes.

Conformément aux exigences du modèle, le Groupe Crédit Agricole a utilisé des portails, bases de données et études mises à disposition par les organismes de l'Union, les pouvoirs publics nationaux et des acteurs privés pour identifier les lieux exposés à des événements liés au changement climatique et estimer la sensibilité des actifs et activités à ces événements, à partir de projections à horizon 2050 selon le scénario RCP4.5¹

En l'état, la mesure de ces sensibilités présente des limites, notamment en termes de données, avec des impacts sur plusieurs choix méthodologiques : c'est le cas pour les mesures de sensibilité aux risques physiques climatiques des actifs physiques (par exemple, localisation insuffisamment granulaire pour être directement reliée à un aléa localisé), et plus encore pour celles des activités économiques (par exemple, localisation insuffisamment granulaire des lieux d'activités principales et dépendances des chaînes d'approvisionnement). En conséquence, l'approche du Groupe Crédit Agricole consiste à prioriser le développement interne de mesures à

¹ climatiques futurs

la plus haute résolution possible de certains aléas au niveau des actifs immobiliers financés ou en garantie (inondation, retrait-gonflement des argiles, submersion en France, inondation et glissement de terrain en Italie), et à utiliser des proxys géo-sectoriels à l'échelle des portefeuilles pour les mesures au niveau des activités économiques.

Des travaux sont menés au sein du Groupe Crédit Agricole sur les données extra-financières et les méthodes de mesure des risques les exploitant, travaux qui participeront progressivement à intégrer des aléas de risque physique additionnels et à affiner l'évaluation de la sensibilité aux différents aléas.

Dans l'attente de la publication de la version officielle des ITS, dont l'ABE a publié le projet le 22 mai 2025, la Caisse Régionale Nord de France a décidé **d'appliquer les dispositions transitoires prévues et réaffirmées dans la No Action letter d'août 2025**. De fait, la publication des tableaux 6 à 10 est suspendue jusqu'au 31/12/2026. De la même manière, les informations quantitatives relatives au GAR des tableaux 1 et 4 ne sont pas publiées dans le présent rapport.

7. ANNEXES

COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (EU CC1)

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	1 189 426	1 189 426	a
	dont : Actions	-	-	
	dont : CCI/CCA des Caisses régionales	512 674	512 674	
	dont : Parts sociales des Caisses locales	676 752	676 752	
2	Résultats non distribués	-	-	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	5 182 004	5 182 004	c
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	-	-	
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	-	-	d
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	-	-	b
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	6 371 430	6 371 430	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires				
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(41 316)	(41 316)	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(1 744)	(1 744)	e
9	Sans objet	-	-	
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	-	f
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-	-	g

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-	-	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	-	
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	-	
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(1 982)	(1 982)	h
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(53 126)	(53 126)	
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(2 795 358)	(2 795 358)	
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
20	Sans objet	-	-	
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	-	
EU-20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-	-	
EU-20c	dont : positions de titrisation (montant négatif)	-	-	
EU-20d	dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)	-	-	
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	-	i
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	-	-	

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
23	dont : détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-	-	
24	Sans objet	-	-	
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	-	-	
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	-	-	
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-	-	
26	Sans objet	-	-	
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	-	
27a	Autres ajustements réglementaires	(46 781)	(46 781)	
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(2 940 307)	(2 940 307)	
29	Fonds propres de catégorie 1	3 431 122	3 431 122	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	-	
31	dont : classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	-	-	j
32	dont : classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	-	-	
33	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	k
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	l
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	-	

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
35	dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	-	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	-	-	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires				
37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	-	
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
41	Sans objet	-	-	
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-	-	
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-	-	
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-	
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-	
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	3 431 122	3 431 122	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	-	m
47	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'Article 486, paragraphe 4, du CRR	-	-	n
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	-	
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	-	

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	-	
49	dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	-	
50	Ajustements pour risque de crédit	39 151	39 151	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	39 151	39 151	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires				
52	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	-	
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(3 268)	(3 268)	
54a	Sans objet	-	-	
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
56	Sans objet	-	-	
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-	-	
EU-56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	-	-	
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	(3 268)	(3 268)	
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	35 883	35 883	
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	3 467 006	3 467 006	
60	Montant total d'exposition au risque	11 630 139	11 630 139	
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	29,50%	29,50%	

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
62	Fonds propres de catégorie 1	29,50%	29,50%	
63	Total des fonds propres	29,81%	29,81%	
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	7,96%	7,96%	
65	dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	2,50%	
66	dont : exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,96%	0,96%	
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0,00%	0,00%	
EU-67a	dont : exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00%	0,00%	
EU-67b	dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	0,00%	0,00%	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	21,81%	21,81%	
Minima nationaux (si différents de Bâle III)				
69	Sans objet	-	-	
70	Sans objet	-	-	
71	Sans objet	-	-	
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	622 648	622 648	
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	576	576	
74	Sans objet	-	-	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	62 484	62 484	o
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	-	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	-	-	

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	116 250	116 250	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	39 151	39 151	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)				
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	-	-	
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-	-	
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-	-	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	

RAPPROCHEMENT ENTRE LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET LE BILAN DANS LES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS (EU CC2)

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		30/06/2026	30/06/2026	
Actifs - Ventilation par catégorie d'actifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés				
1	Caisse, Banques centrales	111 056	111 056	
2	Actif financiers détenus à des fins de transaction	82 173	82 173	
3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	629 822	629 822	
4	Instruments dérivés de couverture	243 201	243 201	
5	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	641 609	641 609	
6	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 517 653	3 517 653	
7	Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 094 883	4 094 883	

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		30/06/2026	30/06/2026	
8	Prêts et créances sur la clientèle	28 756 191	28 756 191	
9	Titres de dettes	624 615	624 615	
10	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(178 928)	(178 928)	
11	Actifs d'impôts courants et différés	92 706	92 706	
12	Dont impôts différés actifs provenant des reports déficitaires	-	-	f
13	Dont impôts différés actifs provenant des différences temporelles	64 279	64 279	i , o
14	Compte de régularisation et actifs divers	490 531	490 531	
15	Dont actifs de fonds de pension à prestations définies	1 982	1 982	h
16	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	
17	Participation aux bénéfices différés	-	-	
18	Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	-	
19	Dont goodwill inclus dans l'évaluation des investissements importants	-	-	e
20	Immeubles de placement	234 174	234 174	
21	Immobilisations corporelles	220 216	220 216	
22	Immobilisation incorporelles	139	139	e
23	Ecart d'acquisition	1 605	1 605	e
24	Total de l'actif	39 561 646	39 561 646	
Passifs - Ventilation par catégorie de passifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés				
1	Banques centrales	-	-	
2	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	81 010	81 010	
3	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	
4	Instruments dérivés de couverture	46 056	46 056	
5	Dettes envers les établissements de crédit	18 618 182	18 618 182	
6	Dettes envers la clientèle	13 105 229	13 105 229	
7	Dettes représentées par un titre	146 120	146 120	
8	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	
9	Passifs d'impôts courants et différés	39 529	39 529	
10	Dont impôts différés passifs provenant des reports déficitaires	-	-	f
11	Dont impôts différés passifs provenant des différences temporelles	-	-	i
12	Dont impôts différés passifs sur goodwill	-	-	e
13	Dont impôts différés passifs sur immobilisations incorporelles	-	-	e
14	Dont impôts différés passifs sur fonds de pension	-	-	h
15	Compte de régularisation et passifs divers	860 426	860 426	

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		30/06/2026	30/06/2026	
16	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
17	Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	
18	Provisions	108 520	108 520	
19	Dettes subordonnées	-	-	
20	Dont instruments AT1	-	-	k
21	Dont instruments éligibles en qualification Tier 2	-	-	m , n
22	Total dettes	33 005 072	33 005 072	
Capitaux propres				
1	Capitaux propres – part du Groupe	6 538 839	6 538 839	
2	Capital et réserves liées	1 162 478	1 162 478	
3	Dont instruments de fonds propres CET1 et primes d'émission associées	1 191 139	1 191 139	a
4	Dont instruments AT1	-	-	j , l
5	Réserves consolidées	3 786 193	3 786 193	
6	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 395 810	1 395 810	c
7	Dont réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	-	-	g
8	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	
9	Résultat de l'exercice	194 358	194 358	b
10	Participations ne donnant pas le contrôle	17 735	17 735	d
11	Total des capitaux propres	6 556 574	6 556 574	
12	Total du passif	39 561 646	39 561 646	